



**HAL**  
open science

## Résultats des élections professionnelles dans les établissements du secteur privé (2013-2016)

Dominique Labbé

► **To cite this version:**

Dominique Labbé. Résultats des élections professionnelles dans les établissements du secteur privé (2013-2016). [Rapport de recherche] PACTE - Université Grenoble Alpes. 2019. halshs-02272752v1

**HAL Id: halshs-02272752**

**<https://shs.hal.science/halshs-02272752v1>**

Submitted on 28 Aug 2019 (v1), last revised 14 Jan 2020 (v3)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Unité mixte de recherche du CNRS, de l'Université Grenoble Alpes et de Sciences Po Grenoble

**Dominique Labbé**  
(Dominique.labbe@umrpacte.fr)

# Résultats des élections professionnelles dans les établissements du secteur privé (2013-2016)

## Rapport de recherche

### Août 2019

#### **Résumé**

Dépouillement des procès-verbaux des élections professionnelles tenues dans les entreprises françaises soumises au droit des conventions collectives entre 2013 et 2016. Ces élections ont concerné près de 100 000 établissements employant 9,5 millions de salariés, soit la moitié de ceux qui sont employés dans ce secteur privé. La participation, les scores des syndicats et des non-syndiqués, leurs implantations (nombre de salariés concernés par leurs candidatures) et leurs audiences effectives sont présentés en fonction des institutions représentatives du personnel (IRP), des collèges électoraux, de la taille des établissements, de la branche économique et des régions. Ces résultats montrent que la mesure d'audience officielle surestime la participation et les scores des syndicats. Sur les vingt dernières années, FO, la CFTC et la CGC bénéficient du recul de la CGT et des non-syndiqués. La participation et la proportion des salariés couverts par une IRP ne cessent de se réduire.

A la mémoire de Jean-Pierre Aujard

Pour les centaines de milliers de personnes qui ont rempli le redoutable CERFA 15822\*01 sans se décourager<sup>1</sup>.  
Elles n'auront peut-être pas totalement perdu leur peine.

---

<sup>1</sup> Voir annexe 3 à la fin de ce rapport.

## Table des matières

PARTIE I. PRINCIPALES DIMENSIONS.....	9
I. SYNTHÈSE.....	9
II. LES INSTITUTIONS REPRESENTATIVES .....	14
III. LES COLLEGES ELECTORAUX.....	17
IV. LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS .....	21
V. LES PRINCIPAUX SECTEURS ECONOMIQUES .....	24
VI. LA GEOGRAPHIE DU VOTE .....	28
VII. LES CONFIGURATIONS ELECTORALES .....	37
PARTIE II. QUELQUES ANALYSES .....	46
I. LA MESURE D'AUDIENCE OFFICIELLE.....	46
II. LES VERITABLES AUDIENCES .....	48
III. LES EVOLUTIONS DE LONGUE DUREE .....	50
IV. LA COUVERTURE DES SALAIRES PAR LES IRP.....	53
V. LES DIFFICULTES DE LA MESURE.....	57
CONCLUSIONS .....	59
REFERENCES.....	62
ANNEXES .....	64
1. Les données mises en ligne par le ministère du travail .....	64
2. Dépouillement du cycle 2013-16.....	65
3. Procès-verbal type obligatoire.....	71

### Reconnaissance

Dominique Andolfatto a relu une première version de ce rapport et a fait de nombreuses remarques très utiles.

Nos recherches sont réalisées sans aucune aide, en particulier des pouvoirs publics, des entreprises et des organisations syndicales.

## Table des tableaux

1 Corps électoral et participation (cycle 2013-16).....	9
2 Scores par organisations au tour décisif (voix et sièges, cycle 2013-16).....	10
3 Participation et scores des syndicats aux premiers tours aboutissant à des élus (cycle 2013-16).....	11
4 Participation et scores des syndicats et des non-syndiqués aux deuxièmes tours (cycle 2013-16).....	11
5 Présence des syndicats et des non-syndiqués en nombre d'établissements compris dans le cycle 2013-16 .....	12
6 Implantation des syndicats et des non-syndiqués en nombre de scrutins (collèges) compris dans le cycle 2013-16 .....	12
7 Implantation des syndicats et des non-syndiqués en nombre de salariés employés dans les établissements compris dans le cycle 2013-16 .....	13
8 Pourcentage des suffrages exprimés obtenus par chaque organisation (et les non- syndiqués) aux scrutins où ils présentent des candidats (cycle 2013-16).....	13
9 Corps électoral du cycle 2013-16 ventilé par catégories d'IRP .....	14
10 Poids des PV de carence totale dans l'ensemble des scrutins du cycle 2013-16 (en pourcentage) .....	15
11 Ventilation des élections effectives en fonction des IRP (cycle 2013-16).....	15
12 Corps électoral et participation par IRP (élections effectives, en valeurs absolues et en pourcentages, cycle 2013-16) .....	16
13 Voix obtenues par les différentes organisations et les non-syndiqués, ventilées par IRP (élections effectives, en valeurs absolues puis relatives, cycle 2013-16) .....	16
14 Corps électoral et participation dans les différents collèges (élections effectives, chiffres absolus et relatifs, cycle 2013-16).....	18
15 Audiences des organisations syndicales et des non-syndiqués ventilées par collèges (élections effectives, scores absolus et relatifs, cycle 2013-16).....	18
16 Présence des syndicats et des non-syndiqués par collèges en nombre de scrutins (élections effectives, en nombres absolus et relatifs, cycle 2013-16) .....	19
17 Présence des syndicats et des non-syndiqués par collèges en nombre d'inscrits (élections effectives, chiffres absolus et pourcentages).....	20
18 Audience effective des organisations et des non-syndiqués par collèges (élections effectives, chiffres absolus et pourcentages).....	20
19 Participation ventilée par taille d'établissements (élections effectives, ensemble des collèges, cycle 2013-16) .....	21
20 Audience des syndicats et des non-syndiqués en fonction de la taille de l'établissement (élections effectives, suffrages absolus et pourcentages).....	22

21	Implantation des organisations et des non-syndiqués par taille d'établissement (élections effectives, en proportion du nombre de scrutins, cycle 2013-16).....	22
22	Implantation en pourcentage des inscrits par taille d'établissement (élections effectives, tous collèges, cycle 2013-16).....	23
23	Audience effective par taille d'établissement (élections effectives, en pourcentage des suffrages, tous collèges, cycle 2013-16).....	24
24	Structure du corps électoral et participation ventilées par secteurs économiques (données absolues et pourcentages, cycle 2013-16).....	26
25	Audiences des organisations et des non-syndiqués ventilées selon les principaux secteurs économiques (élections effectives, suffrages absolus et pourcentages, cycle 2013-16).....	27
26	Participation absolue par régions (élections effectives, tous collèges, cycle 2013-16).....	33
27	Participation par régions en pourcentage des inscrits (tous collèges, cycle 2013-16).....	34
28	Audience des organisations et des non-syndiqués ventilée par régions (élections effectives, en voix, cycle 2013-16).....	35
29	Audience des syndicats et des non-syndiqués ventilée par régions (élections effectives en pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16).....	36
30	Densité de la présence par établissements et par inscrits (cycle 2013-16).....	37
31	Densité de la présence syndicale par scrutins et par inscrits (cycle 2013-16).....	38
32	Configurations électorales avec des candidats CGT (ensemble des collèges, cycle 2013-16).....	39
33	Configurations électorales avec des candidats CFDT (ensemble des collèges, cycle 2013-16).....	41
34	Configurations électorales avec des candidats FO (ensemble des collèges, cycle 2013-16).....	43
35	Configurations électorales avec des candidats CGC : cas des duels dans les collèges 2 et 3 (en pourcentages, cycle 2013-16).....	45
36.	Résultats du calcul de l'audience syndicale 2017. Niveau national interprofessionnel (Ministère du Travail, 31 mars 2017).....	46
37	La construction de la mesure d'audience 2013-2016 (Andolfatto 2017, p 3).....	47
38	Résultats des premiers tours des scrutins CE, DU, DP pris en compte dans la mesure d'audience 2013-16.....	48
39	La mesure d'audience des organisations syndicales avec les résultats au tour décisif (pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16).....	49
40	La participation aux élections des CE depuis 1966 (tous collèges, effectifs absolus et pourcentages, cycle 2013-16).....	50

41 Scores des organisations et des non-syndiqués aux élections des CE depuis 1966 ...	51
42 Nombre de PV validés et rejetés dans la seconde mesure d'audience (2013-16).....	58

### **Table des cartes**

1. Participation par départements (en pourcentage des inscrits, cycle 2013-16) .....	28
2. Scores par départements de la CGT (tous collèges, en pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16) .....	29
3. Scores par départements de la CFDT (tous collèges, en pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16) .....	29
4. Scores par départements de FO (tous collèges, en pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16) .....	30
5. Scores par départements de la CFTC (tous collèges, en pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16) .....	30
6. Scores par départements de la CGC (tous collèges, en pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16) .....	31
7. Scores par départements des non-syndiqués (tous collèges, en pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16).....	31

Les élections professionnelles offrent des informations irremplaçables sur la société française au travail (Andolfatto 1992). Aussi faut-il saluer la mise en ligne par le ministère du travail sur le site [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) d'une série de données sur les deux « cycles de mesure des audiences syndicales » : 2009-2012 et 2013-2016<sup>2</sup>.

Ces documents prolongent une statistique commencée en 1945 et systématisée depuis 1966. En effet, dans le secteur soumis au droit commun du travail (secteur dit à conventions collectives ou "privé") qui emploie près de 19 millions de salariés, tout établissement de plus de 10 salariés doit être doté d'institutions représentatives du personnel (IRP dans la suite de ce rapport) : délégués du personnel (DP) entre 11 et 50 salariés, et, au-dessus de 50 d'un comité d'entreprise (CE) ou une "délégation unique du personnel" (DU entre 50 et 200 salariés)<sup>3</sup>. Ces délégués sont élus pour 4 ans. Depuis 1966, tout établissement concerné doit envoyer à l'administration un "procès-verbal" (PV) sur formulaire standardisé (CERFA 15822\*01) – l'actuel est reproduit en annexe 3 de ce rapport – indiquant si l'élection a pu avoir lieu ou non (carence) et, dans l'affirmative, qui a été élu avec combien de voix. Au moins jusqu'en 1993, ces documents ont été régulièrement dépouillés et ces recensements ont fait l'objet de publications (synthèse dans Labbé 1994b).

Ce rapport est un document d'étape visant à reprendre l'analyse détaillée des résultats qui avait été abandonnée en 1995, le ministère du Travail ne nous communiquant plus les données nécessaires à cette étude et du fait du caractère trop lacunaire et erratique des résultats publiés jusqu'en 2006 (Deville 1995-96 ; Ruelland 1999-2002 ; Le Moigne 2003 ; Jacod 2005, 2006, 2008).

Ce rapport se concentre sur les élections professionnelles tenues entre 2013 et 2016 (ci-dessous "cycle 2013-16") que le ministère du Travail a utilisées pour la "mesure d'audience des organisations syndicales".

Le dépouillement des fichiers informatiques a suivi trois principes<sup>4</sup>.

1. *Chaque établissement ne doit apparaître qu'une fois.*

Il s'agit de ne pas compter plusieurs fois les mêmes électeurs (ce qui est parfois le cas dans la "mesure d'audience" officielle). Nous suivons le principe édicté par le ministère : pour chaque établissement, considérer en priorité, l'élection au CE la plus récente, à défaut celle d'une DU ou des DP.

---

<sup>2</sup> Cette mesure a été instituée par la loi d'août 2008 réformant la représentativité syndicale. L'annexe 1 reproduit la description officielle de ces données. En annexe 2 : les difficultés d'exploitation. Une première analyse de ces données a été présentée par Haute 2018.

<sup>3</sup> Les statistiques analysées dans ce rapport s'arrêtent au 31 décembre 2016. Elles ne sont donc pas concernées par la réforme de 2017. Le mandat de toutes ces IRP était théoriquement de 4 ans (durée qui peut être modulée par accord d'entreprise).

<sup>4</sup> Les fichiers issus de ce dépouillement informatique sont à la disposition des chercheurs (sur demande auprès de l'auteur).



## *2. Le calcul ne prend en compte que les PV "validés" par l'administration.*

Il aurait également été souhaitable de ne considérer que ceux servant à la "mesure d'audience". Malheureusement, dans les fichiers mis en ligne, cette indication est erronée (voir l'annexe 2). Malgré tout, la seconde partie de ce rapport montre que nos résultats sont assez cohérents avec la "mesure" officielle.

## *3. Seul le tour décisif est pris en compte.*

Le tour décisif est celui où les élus sont désignés. En effet, le mode de scrutin, pour toutes les élections professionnelles considérées, est la proportionnelle de listes, et l'élection peut avoir un deuxième tour si, au premier, le quorum n'est pas atteint (au moins la moitié des électeurs inscrits doivent avoir exprimé un suffrage valable pour que les sièges soient pourvus au premier tour). Ce premier tour est réservé aux syndicats désignés comme représentatifs (nationalement, dans la branche voire dans l'établissement). En cas de carence de candidature syndicale ou d'absence de quorum, un second tour est organisé au cours duquel les candidatures sont libres, d'où l'apparition de candidats dits "non syndiqués"<sup>5</sup>.

Depuis le début de la statistique sur les CE (1945), cette convention (prise en compte du tour décisif pour le décompte des scores) a toujours été suivie.

Cette note commence par une description du phénomène en suivant la présentation qui a prévalu jusqu'en 1995 : après une synthèse portant sur le corps électoral, les audiences sont présentées en fonction des collèges (c'est-à-dire des principales professions), de la dimension des établissements, de leurs secteurs d'activité, de leur localisation et enfin des configurations électorales (pour chaque élection, quels sont les adversaires et quelles sont leurs audiences respectives).

En seconde partie, l'analyse montre comment a été construite la "mesure" de représentativité officielle et ses principales lacunes. Elle établit l'audience réelle des organisations syndicales et éclaire leur évolution de longue durée. Elle montre également que la présence des syndicats dans le monde du travail continue de reculer.

Ce sera enfin l'occasion de discuter la difficulté des statistiques sociales, surtout quand des considérations politiques interfèrent dans leur collecte et dans leur analyse.

---

<sup>5</sup> « Sans étiquette » serait préférable puisque, au premier tour, certains candidats présentés par les syndicats ne sont pas adhérents, et qu'au second, certains candidats individuels sont en fait adhérents à un syndicat mais ne souhaitent pas en faire état.

## PARTIE I. PRINCIPALES DIMENSIONS

Nous suivons le plan adopté depuis 1966 pour rendre compte des élections aux CE (voir bibliographie). Après une synthèse des principaux indicateurs caractéristiques des élections professionnelles (participation, audiences globales, implantation et audience effective), on examinera ces indicateurs selon les différentes institutions représentatives, les collèges (c'est-à-dire les professions), les tailles d'entreprise, les branches d'activité et les régions. Les effectifs absolus seront toujours mentionnés avant les pourcentages.

### I. SYNTHÈSE

Pour le cycle 2013-16, la statistique porte sur 90 108 établissements et 129 643 collèges (ou "scrutins") avec des PV validés. Soit, au total 9 419 240 électeurs inscrits<sup>6</sup>. Cependant, un certain nombre de PV indiquent simplement que, faute de candidatures à *aucun des deux tours* ou de votants, le scrutin n'a pas eu lieu. Cette situation concerne 18,9% des scrutins et près de 366 000 électeurs (3,9% des inscrits). Pour respecter une convention constante, ces carences *totales* sont retirées de la statistique qui porte sur les élections "effectives" (au moins une candidature à l'un des deux tours et au moins un électeur). Les statistiques présentées dans cette section portent sur l'ensemble des collèges et des IRP et donnent les principales caractéristiques du phénomène : la participation ; les résultats par organisations ; les caractéristiques des tours décisifs ; le nombre des salariés concernés par les candidatures de chaque organisation (implantation), et son audience effective.

#### *1.1 Données d'ensemble*

Tableau 1 Corps électoral et participation (cycle 2013-16)

	Inscrits	Votants	Blancs	Total des voix
Absolus	9 053 262	5 797 077	422 030	5 234 414
Pourcentages	100	64.0	4.7	57.8

Le nombre des voix comptabilisées en faveur du total des candidats est inférieur de près de 4% à ce que laisserait attendre l'équation *Suffrages exprimés = votants - blancs et nuls*. Cet écart – discuté dans l'annexe 2 – peut s'expliquer par la possibilité offerte aux électeurs de rayer certains noms sur le bulletin choisi. Autrefois, dans la statistique officielle, le syndicat était crédité de la moyenne des voix qui s'étaient portées sur ses candidats, ce qui permettait

---

<sup>6</sup> Les traitements se sont heurtés à de nombreux problèmes (annexe 2), notamment parce que le ministère du Travail "sauce" les PV entre premier et deuxième tours. Ces difficultés laissent peser une certaine incertitude sur les résultats. Le lecteur doit se souvenir que les chiffres donnés dans cette note sont des ordres de grandeur.

d'étudier le phénomène des ratures<sup>7</sup>. Aujourd'hui, il est demandé de porter sur le PV le nombre de bulletins sans tenir compte des rayures. Dans un nombre important d'élections, cette règle est donc mal comprise ou trop difficile à appliquer.

Comme les abstentions, les bulletins blancs et nuls, les ratures sur les bulletins sont à rattacher à une insatisfaction en face de l'offre électorale (dont les syndicats représentatifs ont le monopole au premier tour) et des candidatures "libres" (au second tour).

Dans toute élection à plusieurs tours, le tour décisif – à retenir dans les statistiques - est celui où les sièges sont attribués. Il s'agit du premier s'il n'y a pas de carence de candidature syndicale et que les suffrages exprimés en la faveur de ces listes syndicales dépassent la moitié des inscrits (quorum) ; du second tour dans les cas contraires.

Tableau 2 Scores par organisations au tour décisif lors du cycle 2013-16 (voix et sièges)

### 1. Résultats en voix

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS*	Total
Absolus	1 054 097	1 147 808	686 419	412 008	472 768	205 593	159 041	107 308	989 372	5 234 414
100	20,1	21,9	13,1	7,9	9,0	3,9	3,0	2,1	18,9	100,0

\* Non-syndiqués. Le ministère du Travail a écarté – des PV validés - un certain nombre de seconds tours où ne figuraient que des candidats sans étiquette syndicale, ce qui entraîne une sous-estimation du phénomène (voir annexe 2 et seconde partie de cette note).

### 2. Résultats en nombre de sièges (élus)

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
Absolus	28 239	32 590	17 480	11 300	9 910	3 961	2 616	3 269	66 876	176 241
100	16,0	18,5	9,9	6,4	5,6	2,2	1,5	1,9	37,9	100

Il faut rappeler que le nombre des élus n'est pas proportionnel à la taille de l'établissement mais décroît avec cette taille. Les NS étant surtout présents dans les plus petits collèges, le nombre de leurs sièges est double de ce que laisserait attendre la proportion des voix obtenues (en utilisant le ratio moyen voix/sièges des syndicats). Ou encore, il faut en moyenne deux fois moins de voix pour élire un délégué sans étiquette syndicale que pour élire un délégué présenté par une organisation syndicale.

#### *1.2 Le tour décisif*

Dans 44 548 établissements et 67 232 collèges, les sièges ont été pourvus au premier tour (tableau 3). En revanche, dans 47 814 établissements et 62 411 collèges, il y a eu un second tour (tableau 4). Remarque : le total des établissements est supérieur à 90 108 car, dans 2 254 établissements, certains collèges ont eu des seconds tours et d'autres pas.

<sup>7</sup> Voir Labbé 1994b, p. 18-19.

Tableau 3 Participation et scores des syndicats aux premiers tours aboutissant à des élus (cycle 2013-16)

Inscrits	Votants	Blancs	Voix
5 893 913	4 035 353	279 866	3 732 436
100,0	68,5	4,7	63,3

CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
922 231	989 935	609 960	355 319	430 711	179 902	145 662	98 716	-	3 732 436
24,7	26,5	16,3	9,5	11,5	4,8	3,9	2,6	-	100,0

Les premiers tours concernent moins de la moitié des établissements mais plus de 6 électeurs sur dix. Ils connaissent une participation relativement élevée – près de 7 électeurs sur 10 se sont déplacés pour voter - mais aussi un taux important de blancs et nuls qui souligne un certain mécontentement envers l’offre électorale. Enfin, dans la dernière ligne du tableau, pour chaque organisation, on retrouve, grosso-modo les résultats de la mesure officielle d’audience (le début de la seconde partie de cette note revient sur ce point).

Tableau 4 Participation et scores des syndicats et des non-syndiqués aux deuxièmes tours du cycle 2013-16

Inscrits	Votants	Blancs	Voix
3 435 732	1 761 724	142 166	1 501 978
100	51,3	4,1	43,7

CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
131 866	157 873	76 459	56 689	42 057	25 691	13 379	8 592	989 372	1 501 978
8,8	10,5	5,1	3,8	2,8	1,7	0,9	0,6	65,9	100,0

Le ministère du travail a traité à part les premiers et les seconds tours, en oubliant un nombre important de seconds tours (voir annexe 2). Ces seconds tours oubliés concernent près de 9 000 scrutins et 450 000 inscrits. De telle sorte que, dans les tableaux 1 et 2, la participation et les scores des syndicats sont surestimés et celui des non-syndiqués est sous-estimé (la seconde partie de ce rapport revient sur cette question).

Cette réserve admise, les seconds tours se caractérisent par une participation plus faible qu’aux premiers et par une prédominance massive des non-syndiqués qui recueillent quasiment les deux tiers des suffrages (la plupart du temps, ce sont les seuls candidats).

Cette remarque débouche sur une question clef : qui est effectivement présent lors de ces scrutins ?

### I. 3 Implantations

La notion d'implantation vise à répondre à deux questions<sup>8</sup>. Premièrement, dans combien d'établissements, tel ou tel syndicat a-t-il présenté au moins une liste ? Deuxièmement, à combien d'électeurs cette candidature s'adressait-elle ? Une réponse positive à la première question fournit l'indice d'une vie syndicale minimale puisqu'il existe au moins une équipe dans l'établissement. On ne considère donc que les établissements où l'élection s'est effectivement déroulée (sans PV de carence). Pour comprendre la portée du raisonnement, il faut aussi se souvenir que, tous les jours, des établissements disparaissent et que de nouveaux apparaissent. La comparaison des taux d'implantation au cours du temps fournit donc également un indice du dynamisme syndical.

Tableau 5. Présence des syndicats et des non-syndiqués en nombre d'établissements compris dans le cycle 2013-16

CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
13 741	14 768	8 769	5 865	6 320	1 902	1 601	1 692	21 350	90 108
15,2	16,4	9,7	6,5	7,0	2,1	1,8	1,9	23,7	100

Lecture : la CGT est présente dans 13 741 établissements compris dans le cycle électoral soit 15.2 sur 100 du total.

Derrière les non-syndiqués présents dans près d'un quart des établissements (23,7 %), la CFDT est celle qui a la plus forte présence : 14 768 établissements, soit 16,4% du total, et 7,2% de plus que la CGT. Ensuite, on trouve FO, la CGC et la CFTC. Mais, du fait de l'existence de plusieurs collèges dans la plupart de ces établissements, une seconde question est plus réaliste : combien de listes effectivement présentées ?

Tableau 6 Implantation des syndicats et des non-syndiqués en nombre de scrutins (collèges) compris dans le cycle 2013-16

CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
25 191	28 773	17 828	11 882	10 782	4 080	2 941	3 282	47 643	105 190
19,4	22,1	13,7	9,1	8,3	3,1	2,3	2,5	36,7	100

NB : la CGC ne présente des listes que dans les collèges où il y a des agents de maîtrise, des ingénieurs et cadres. Lecture : la CGT a présenté une liste dans 25 191 élections sur les 105 766 compris dans le cycle 2013-16, soit 19.4 sur 100 scrutins.

Les chiffres absolus montrent que les principaux syndicats disposent encore d'un nombre important d'équipes syndicales mais, au mieux, ces équipes sont présentes à une élection sur 5. Cependant, ce constat doit être nuancé en considérant le nombre d'électeurs concernés par ces candidatures (tableau 7).

---

<sup>8</sup> Cette notion a été présentée pour la première fois par Aujard et Volkoff en 1986.

Tableau 7 Implantation des syndicats et des non-syndiqués en nombre de salariés employés dans les établissements compris dans le cycle 2013-16

CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS
4 849 190	5 233 608	3 951 517	2 956 255	2 197 015	4 080	1 254 814	807 067	2 314 405
53,6	57,8	43,6	32,7	24,3	17,7	13,9	8,9	25,6

Lecture : Sur 100 électeurs inscrits aux élections professionnelles (cycle 2013-16), 53,6 ont eu la possibilité de voter pour une liste de la CGT.

Si l'on néglige les candidats sans étiquette, la CFDT devance nettement la CGT en termes d'implantations. On en tire que parmi les 9 millions de salariés compris dans le cycle des élections professionnelles (2013-16), plus de la moitié ont pu voter pour une liste de la CGT ou de la CFDT mais que seules des minorités ont eu une candidature des autres organisations. L'écart entre les tableaux 6 et 7 suggère également que les listes syndicales sont présentes dans des scrutins avec beaucoup d'électeurs. Par exemple, en moyenne les scrutins où se présente une liste CGT ont 193 inscrits (4 849 190 / 25 191) ; la CFDT 182... et les non-syndiqués 49.

Enfin, le tableau 7 indique que, à part pour la CGC, les audiences (tableau 2) semblent proportionnelles aux implantations (ce que Aujard et Volkoff avaient déjà souligné en 1986). L'étude des audiences effectives permet de le vérifier.

#### *Audience effective*

On remarquera que les calculs d'audience - consistant à rapporter les suffrages obtenus par une organisation à l'ensemble des électeurs inscrits - peuvent laisser penser que tous ces électeurs ont eu la possibilité de voter pour cette organisation alors que c'est très loin d'être le cas. Le calcul présenté ci-dessous découle logiquement de ce constat : dans les scrutins où le syndicat considéré présente une liste, quelle audience recueille-t-il ?

Tableau 8 Pourcentage des suffrages exprimés obtenus par chaque organisation et par les non-syndiqués aux scrutins où ils présentent des candidats (cycle 2013-16)

CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS
36.4	37.2	29.2	24.9	33.8	22.6	20.2	21.8	82.3

\* Lecture : En moyenne, dans les scrutins où elle était présente, la CGT a recueilli 36.4 pour cent des suffrages exprimés et la CFDT 37,2%, etc.

On tire de ce tableau que la différence de "popularité" entre la CGT et la CFDT est très petite ( $\pm 2,5\%$ ) et que, si la seconde précède la première dans la "mesure d'audience" officielle, c'est essentiellement parce qu'elle est présente dans un plus grand nombre de scrutins. Ces différences d'implantation donnent une idée du dynamisme des organisations mais résultent également de choix patronaux sur lesquels nous revenons en conclusion. Les scores des autres organisations indiquent également que leurs audiences plus faibles (tableau 2) s'expliquent surtout par le nombre beaucoup moins grand de scrutins auxquels elles sont présentes (ce point sera approfondi lors de l'étude des configurations électorales).

Ce tableau d'ensemble va être complété grâce à l'étude des différentes dimensions pertinentes. Les indicateurs définis ci-dessus - concernant la participation, les audiences, les implantations et les audiences effectives – vont être mesurés en fonction des IRP, des collèges, des tailles d'entreprise, des branches d'activité et des régions.

## II. LES INSTITUTIONS REPRESENTATIVES

Deux IRP principales sont prises en considération dans la statistique : CE (pour les établissements de 50 salariés et plus où il en existe un) et DP pour les autres. Ces IRP ont été réformées à un rythme rapide à partir de 1993 ; ce qui rend l'analyse plus complexe et complique également les comparaisons dans le temps. Signalons notamment en 1993, la création de la délégation unique du personnel (DU) qui – pour les établissements de moins de 200 salariés (puis 300 en 2015) - concentre certaines compétences du CE avec celles des DP et CHS ; en 2005, la prolongation du mandat de 2 à 4 ans ; enfin, la création du "comité social et économique" censé fusionner toutes les fonctions représentatives en une institution unique (ordonnances Macron-Penicaud 2017). Cette dernière réforme ne prenant effet qu'à partir de 2018 ne concerne donc pas la présente analyse.

Rappelons que, par construction, la mesure officielle privilégie les CE : quand il y a plusieurs scrutins dans un établissement – par exemple, CE et DP – ce sont les scrutins CE qui sont pris en compte. Dès lors, on peut considérer que la base de données donne une vue exhaustive des CE et DU et seulement une vue partielle des DP.

### II.1 Structure d'ensemble

Le poids des différentes IRP dans la base de données est décrit dans le tableau 9.

Tableau 9 Corps électoral du cycle 2013-16 ventilé par catégories d'IRP

IRP	Etablissements*	Collèges*	Inscrits*
CE	20 783	37 051	5 144 550
DU	20 757	30 634	1 609 894
DP	48 568	61 958	2 664 796
Total	90 108	129 643	9 419 240

	Etablissements	Collèges	Inscrits	Taille moyenne
CE	23,1	28,6	54,6	248
DU	23,0	23,6	17,1	78
DP	53,9	47,8	28,3	55
Total	100,0	100,0	100,0	105

Les établissements où s'est déroulée une élection au CE représentent 23% de tous les établissements pris en compte dans le cycle 2013-16, mais ces établissements emploient plus

de la moitié des électeurs (55%). Cela s'explique par une taille moyenne nettement plus grande (248 salariés) que les établissements avec une délégation unique (78 salariés en moyenne) et surtout de ceux dans lesquels on n'élit que des DP (55 salariés en moyenne).

Mais ce raisonnement porte sur l'ensemble, y compris les établissements (et ou) collèges où il y a carence totale (absence de candidature aux deux tours)<sup>9</sup>. Rappelons que traditionnellement au moins jusqu'au milieu des années 1990, ces établissements ou ces collèges en carence totale ne figuraient pas dans la statistique. Le tableau 10 ci-dessous indique la proportion des carences totales dans chaque catégorie d'IRP (PV validés par le ministère). Par exemple, ce cas concerne 8 % des élections aux CE mais près du quart des élections de DP. Dans tous les cas, la proportion des inscrits concernés est réduite sans être négligeable (dernière colonne).

Tableau 10 Poids des PV de carence totale dans l'ensemble du cycle 2013-16 (en pourcentage)

IRP	Etablissements	Collèges	Inscrits
CE	8,0	8,4	1,3
DU	13,7	16,4	6,2
DP	24,1	26,3	7,5
Total	18,2	18,9	3,9

La dernière colonne indique que les carences totales concernent en moyenne près de 4% des salariés inscrits à un scrutin mais s'échelonnent entre à peine plus de 1% des électeurs aux CE à près de 8% pour les DP mais que, pour ces derniers, il s'agit pratiquement du quart des établissements concernés. Autrement dit, les carences totales (absence de candidatures aux premiers comme aux seconds tours) se produisent surtout dans les petits établissements.

Le tableau 11 donne les chiffres sans les carences totales.

Tableau 11 Ventilation des élections effectives en fonction des IRP (tours décisifs, cycle 2013-16)

IRP	Etablissements*	Collèges*	Inscrits*	Taille moyenne
CE	19 120	33 947	5 078 639	266
DU	17 917	25 609	1 509 945	84
DP	36 850	45 634	2 464 678	67
Total	73 887	105 190	9 053 262	123

Si l'on s'en tient aux conventions qui ont présidé traditionnellement à la collecte et à l'analyse des élections professionnelles (élections effectives et tour décisif), le cycle 2013-16 a porté sur 73 887 établissements et neuf millions de salariés. Comme indiqué dans la section précédente, cette note porte sur ces seules élections effectives.

Le tableau indique que les élections aux CE ont effectivement eu lieu dans 19 247 établissements en 33 892 collèges avec un corps électoral de près de 5,1 millions d'inscrits, soit

<sup>9</sup> NB ces carences peuvent ne concerner que certains collèges d'un même établissement.



une taille moyenne d'établissement de 266 salariés. De 1980 à 1993, le nombre des CE présents dans les recensements du ministère du travail oscillait autour de 25 000 pour un nombre d'électeurs inscrits de 5,2 à 5,6 millions. La seconde partie de cette note revient sur cette apparente stabilité.

## II.2 Participation et suffrages recueillis ventilés par IRP

Tableau 12 Corps électoral et participation par IRP (élections effectives, en valeurs absolues et en pourcentages, cycle 2013-16)

	Inscrits	Votants	Blancs et nuls	Voix
CE	5 078 639	3 517 218	220 732	3 262 175
DU	1 509 945	959 139	82 979	849 962
DP	2 464 678	1 320 720	118 319	1 122 277
Total	9 053 262	5 797 077	422 030	5 234 414

	Inscrits	Votants	Blancs et nuls	Voix
CE	100,0	69,3	4,3	64,2
DU	100,0	63,5	5,5	56,3
DP	100,0	53,6	4,8	45,5
Total	100,0	64,0	4,7	57,8

On remarque que la participation demeure à un niveau élevé dans les élections aux CE (en 1992-93 elle était de 66,4%).

La plus faible participation aux DU et DP s'explique en partie par l'absence, dans les PV validés, de certains seconds tours ce qui oblige à conserver les résultats des premiers tours, même lorsque le quorum n'a pas été atteint. Sans cette anomalie, la participation est inversement proportionnelle à la taille de l'établissement (voir section suivante) mais dépend également d'une offre électorale nettement plus restreinte aux élections de DU et de DP.

Tableau 13 Voix obtenues par les différentes organisations et les non-syndiqués, ventilées par IRP (élections effectives, en valeurs absolues puis relatives, cycle 2013-16)

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
CE	761 423	784 511	519 365	281 583	391 324	161 285	133 579	66 750	162 355	3 262 175
DU	154 214	204 943	93 113	77 225	46 220	21 916	13 797	24 053	214 481	849 962
DP	138 460	158 354	73 941	53 200	35 224	22 392	11 665	16 505	612 536	1 122 277
Total	1 054 097	1 147 808	686 419	412 008	472 768	205 593	159 041	107 308	989 372	5 234 414

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
CE	23,3	24,0	15,9	8,6	12,0	4,9	4,1	2,0	5,0	100,0
DU	18,1	24,1	11,0	9,1	5,4	2,6	1,6	2,8	25,2	100,0
DP	12,3	14,1	6,6	4,7	3,1	2,0	1,0	1,5	54,6	100,0
Total	20,1	21,9	13,1	7,9	9,0	3,9	3,0	2,1	18,9	100,0

Les organisations syndicales obtiennent leurs meilleurs scores dans les élections CE (grands établissements). Les non-syndiqués dominent les DU et surtout les DP. Rappelons que les élections des DP ne sont prises en compte qu'en l'absence de CE ou de DU dans l'établissement, c'est-à-dire pour les plus petits. On remarquera également que chacune de ces trois IRP apparaît singulière, tant pour la participation que pour les audiences. Il est donc regrettable que, pour les années 1999-2005, les résultats des DU aient été fusionnés avec ceux des CE.

### III. LES COLLEGES ELECTORAUX

Les trois IRP ont le même mode de scrutin à la proportionnelle de liste à deux tours avec plusieurs collèges électoraux.

Sauf pour les petits établissements, où il peut y avoir un collège unique, il y a deux collèges légaux :

- le premier collège rassemble les personnels d'exécution (ouvriers et employés) ;
  - le second collège : les techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres ;
  - un troisième est de droit dès que l'établissement compte au moins 25 ingénieurs et cadres ;
  - un quatrième est possible si l'établissement emploie un nombre suffisant de personnels hautement qualifiés ayant leurs propres organisations (journalistes, pilotes de ligne, etc.).
- Depuis 1966, la statistique amalgame les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> collèges.

Les résultats par collèges éclairent donc les comportements électoraux des principales catégories socio-professionnelles. Dans le tableau ci-dessous, la troisième colonne ("structure") donne le poids de chacun des collèges dans le corps électoral<sup>10</sup> : les ouvriers et employés représentent la moitié de celui-ci, les agents de maîtrise et les techniciens (et les quelques ingénieurs et cadres des 2<sup>e</sup> collèges) : un quart de ce corps électoral.

---

<sup>10</sup> Un biais important affecte les collèges uniques : la présence des personnels non-fonctionnaires de La Poste (115 000 électeurs) dans cette classe alors que – selon le droit commun - ils auraient dû être ventilés en au moins trois collèges différents en fonction de leurs professions.

Tableau 14 Corps électoral et participation dans les différents collèges (élections effectives, chiffres absolus et relatifs, cycle 2013-16)

	Inscrits	Structure	Votants	Blancs	Voix
Uniques*	327 848	3,6	196 556	11 485	182 321
1er collèges	4 414 670	48,8	2 660 210	205 187	2 389 746
2e	2 044 326	22,6	1 424 611	94 026	1 302 848
3 et 4	2 266 418	25,0	1 515 700	111 332	1 359 499
total	9 053 262	100,0	5 797 077	422 030	5 234 414

	Inscrits	Votants	Blancs	Voix
Uniques*	100,0	60,0	3,5	55,6
1er collèges	100,0	60,3	4,6	54,1
2 <sup>e</sup> collèges	100,0	69,7	4,6	63,7
3 et 4	100,0	66,9	4,9	60,0
total	100,0	64,0	4,7	57,8

\* Résultats non significatifs

La participation électorale est de loin la plus forte dans les seconds collèges, c'est-à-dire essentiellement les techniciens et agents de maîtrise, (10% au-dessus de la moyenne). A l'inverse dans les premiers collèges (ouvriers et employés), elle est la plus faible. Vingt ans auparavant, il n'y avait pas de différence entre ces deux principaux collèges (en 1992-93, respectivement 66,9 et 66,1% de suffrages exprimés). C'est dans les premiers collèges que la participation a le plus reculé (-19% en 20 ans). Dans ce décrochement, on peut lire le changement fondamental intervenu dans la relation entre les syndicats et les salariés au "bas de l'échelle".

Tableau 15 Audiences des organisations syndicales et des non-syndiqués ventilées par collèges (élections effectives, scores absolus et relatifs, cycle 2013-16)

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
Uniques	28 641	47 336	19 548	18 003	23 960	8 871	6 963	4 915	24 084	182 321
Premiers	629 448	530 222	379 021	197 867	20 662	87 417	77 629	50 553	416 927	2 389 746
Deuxièmes	223 085	291 362	162 957	97 725	178 156	56 848	35 856	27 483	229 376	1 302 848
3 et 4	172 923	278 888	124 893	98 413	249 990	52 457	38 593	24 357	318 985	1 359 499
Total	1 054 097	1 147 808	686 419	412 008	472 768	205 593	159 041	107 308	989 372	5 234 414

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
Uniques	15,7	26,0	10,7	9,9	13,1	4,9	3,8	2,7	13,2	100,0
Premiers	26,3	22,2	15,9	8,3	0,9	3,7	3,2	2,1	17,4	100,0
Deuxièmes	17,1	22,4	12,5	7,5	13,7	4,4	2,8	2,1	17,6	100,0
3 et 4	12,7	20,5	9,2	7,2	18,4	3,9	2,8	1,8	23,5	100,0
Total	20,1	21,9	13,1	7,9	9,0	3,9	3,0	2,1	18,9	100,0

La CGT (et FO dans une moindre mesure) demeurent des organisations des premiers collèges (ouvriers et employés). Ces deux organisations ont donc été les plus affectées par le recul du poids relatif de ces collèges et par la montée de l'abstentionnisme.

La CFDT et CFTC sont de tous les collèges. Ce sont les seules à avoir un électorat "inter-catégoriel".

La CGC apparaît dans presque tous les collèges mais avec des audiences contrastées. En effet, elle ne s'adresse pas qu'aux cadres mais aussi aux agents de maîtrise et aux techniciens qui peuvent se trouver dans les premiers collèges lorsque leurs effectifs ne sont pas suffisants pour former un second collège (ou un troisième). On y verra aussi une tentation récurrente, chez certains dirigeants de la CGC) de la positionner comme une confédération généraliste.

Les non-syndiqués font leurs meilleurs scores chez les cadres (ils devancent même la CGC dans les collèges 3 et 4). En fait, le facteur clef qui explique leur audience est l'absence de syndicat dans l'établissement ou dans le collège où se produisent des candidatures non-syndiquées (voir dans la suite de ce paragraphe, les implantations par collèges et, en dernière partie, l'analyse des configurations électorales).

Ici encore, les deux facteurs clefs sont l'implantation – c'est-à-dire le nombre d'équipes présentes dans les établissements - et l'audience effective (tableaux 16 et 17).

Tableau 16 Présence des syndicats et des non-syndiqués par collèges en nombre de scrutins (élections effectives, en nombres absolus et relatifs, cycle 2013-16)

Collèges	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
Uniques	770	1 102	547	513	628	196	179	174	1 045	2 990
Premiers	11 969	11 807	8 106	4 794	507	1 669	1 251	1 242	15 001	36 210
Seconds	6 556	8 605	5 269	3 830	5 843	1 272	778	1 028	13 917	31 710
Troisièmes	5 896	7 259	3 906	2 745	3 804	943	733	838	17 680	34 280
Total	25 191	28 773	17 828	11 882	10 782	4 080	2 941	3 282	47 643	105 190

Collèges	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS
Uniques	25,8	36,9	18,3	17,2	21,0	6,6	6,0	5,8	34,9
Premiers	33,1	32,6	22,4	13,2	1,4	4,6	3,5	3,4	41,4
Seconds	20,7	27,1	16,6	12,1	18,4	4,0	2,5	3,2	43,9
Troisièmes	17,2	21,2	11,4	8,0	11,1	2,8	2,1	2,4	51,6
Total	23,9	27,4	16,9	11,3	10,3	3,9	2,8	3,1	45,3

Sur les 2 990 élections à collège unique, la CGT était présente dans 770 d'entre elles, soit plus d'un quart ; la CFDT dans 1 102 soit 36,9%, etc.

La dernière ligne indique que la CGT a présenté 25 191 listes différentes et la CFDT 28 773, soit respectivement 24 et 27% des scrutins effectifs. A l’opposé, les non-syndiqués – qui ne peuvent se présenter qu’aux seconds tours - figurent dans 45% des élections professionnelles (2013-16).

Tableau 17 Présence des syndicats et des non-syndiqués par collèges en nombre d’inscrits (élections effectives, chiffres absolus et pourcentages, cycle 2013-16)

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS
Uniques	165 639	206 316	133 313	118 139	135 617	72 779	39 481	24 601	65 995
Premiers	2 639 434	2 625 551	2 147 750	1 490 545	168 303	806 309	597 939	365 373	1 159 988
Seconds	1 056 576	1 223 884	888 242	646 954	912 043	350 295	285 698	164 356	447 736
Troisièmes	987 541	1 177 857	782 212	700 617	981 052	373 048	331 696	252 737	640 686
Total	4 849 190	5 233 608	3 951 517	2 956 255	2 197 015	1 602 431	1 254 814	807 067	2 314 405
Taille moy	192	182	222	249	204	393	427	246	49

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS
Uniques	50.5	62.9	40.7	36.0	41.4	22.2	12.0	7.5	20.1
Premiers	59.8	59.5	48.7	33.8	3.8	18.3	13.5	8.3	26.3
Seconds	51.7	59.9	43.4	31.6	44.6	17.1	14.0	8.0	21.9
Troisièmes	43.6	52.0	34.5	30.9	43.3	16.5	14.6	11.2	28.3
Total	53,4	57,6	43,5	32,5	24,2	17,6	13,8	8,9	25,5

La taille moyenne des collèges où se présente une liste CGT est de 192 inscrits et de 182 pour la CFDT. Si l’on compare avec les non-syndiqués, les collèges CGT sont quatre fois plus grands ; les collèges CFTC cinq fois ; 6,5 pour l’UNSA et 9 fois pour Solidaires. Le syndicalisme est le fait des grands établissements comme on va le voir après avoir analysé l’audience effective selon les collèges.

Tableau 18 Audience effective des organisations et des non-syndiqués par collèges (élections effectives, chiffres absolus et pourcentages, cycle 2013-16)\*

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS
Uniques	28 641	47 336	19 548	18 003	23 960	8 871	6 963	4 915	24 084
Premiers	629 448	530 222	379 021	197 867	20 662	87 417	77 629	50 553	416 927
Seconds	223 085	291 362	162 957	97 725	178 156	56 848	35 856	27 483	229 376
Troisièmes	172 923	278 888	124 893	98 413	249 990	52 457	38 593	24 357	318 985
Total	1 054 097	1 147 808	686 419	412 008	472 768	205 593	159 041	107 308	989 372

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS
Uniques	29.5	40.4	26.0	27.5	29.8	21.5	31.2	31.8	72.1
Premiers	42.4	36.7	32.0	26.4	19.9	21.5	22.0	24.2	78.3
Seconds	32.1	36.9	27.9	23.9	29.7	25.1	18.7	25.6	85.8
Troisièmes	27.8	38.0	24.7	22.9	40.7	22.4	17.6	15.1	86.4
Total	36.4	37.2	29.2	24.9	33.8	22.6	20.2	21.8	82.3

\* Rappel : les collègues uniques sont affectés par la présence induite de La Poste.

La CFDT et l'UNSA (là où elle est présente) semblent avoir à peu près la même audience quel que soit le collège, c'est-à-dire la catégorie professionnelle des électeurs. L'audience des autres est plus typée : ouvriers et/ou employés pour la CGT, FO et Solidaires ; techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres pour la CGC. Pour cette dernière, sa "popularité" ne dépasse légèrement celle de la CFDT que dans les troisièmes collèges.

L'audience effective des non-syndiqués est singulière puisque, rappelons-le, ces candidats sans étiquettes sont, la plupart du temps, seuls présents dans les scrutins où ils apparaissent.

#### IV. LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS

Le nombre de salariés employés dans l'établissement où se tient l'élection est l'une des dimensions les plus éclairantes.

Dans les fichiers originaux, la colonne "effectifs de l'établissement" n'étant pas fiable, on considère que la taille de l'établissement est égale à la somme des électeurs inscrits dans les différents collèges apparaissant sous une même raison sociale et un même code postal, avec une même date de scrutin. Les 6 classes et leurs intervalles sont ceux qui ont été utilisés par le passé dans la plupart des synthèses publiées.

Tableau 19 Participation ventilée par taille d'établissements (élections effectives, ensemble des collèges, cycle 2013-16)

	Inscrits	Structure	Votants	Blancs	Voix
1. 0 - 50	993 541	11,0	769 425	86 513	642 464
2. 50 - 100	973 087	10,7	707 635	65 319	613 607
3. 100 - 200	1 302 758	14,4	913 503	72 119	815 738
4. 200 - 500	1 838 287	20,3	1 192 962	79 294	1 097 685
5. 500 - 1000	1 158 063	12,8	705 566	37 193	660 330
6. Plus de 1000	2 787 526	30,8	1 507 986	81 592	1 404 590
Total	9 053 262	100,0	5 797 077	422 030	5 234 414

	Inscrits	Votants	Blancs	Voix
1. -1 - 50	100	77.4	8.7	64.7
2. 50 - 100	100	72.7	6.7	63.1
3. 100 - 200	100	70.1	5.5	62.6
4. 200 - 500	100	64.9	4.3	59.7
5. 500 - 1000	100	60.9	3.2	57.0
6. Plus de 1000	100	54.1	2.9	50.4
Total	100	64,0	4,7	57,8

Les effectifs de chacune des classes sont à peu près comparables, à part ceux de la dernière. Le gonflement du poids des grands établissements s'explique par des changements dans le périmètre du recensement qui seront examinés plus en détail dans la seconde partie. Dans les prochaines analyses, il sera sans doute nécessaire de scinder cette classe en deux.

Ces données illustrent des constantes constatées depuis les années 1960 : dans les petits établissements, on vote plus mais c'est plus souvent un bulletin blanc ou nul (du fait d'une offre électorale jugée insatisfaisante). Plus la dimension augmente, plus l'abstention est importante. Dans les plus grands établissements, à peine un électeur sur 2 exprime un choix. Or les syndicats sont surtout présents dans ces grands établissements. Outre la loi classique selon laquelle les petits groupes sont mieux armés que les grands pour lutter contre les passagers clandestins et amener leurs membres à participer à la production des biens collectifs, on y verra également le déclin de la fonction de mobilisation des syndicats (comme des partis) qui consiste notamment à amener les électeurs aux urnes et que ce déclin touche particulièrement les ouvriers et les employés (premiers collèges).

L'audience et l'implantation des organisations – ventilées en fonction des tailles - en fournissent des illustrations (tableau 20).

Tableau 20 Audience des syndicats et des non-syndiqués en fonction de la taille de l'établissement (élections effectives, suffrages absolus et pourcentages, cycle 2013-16)

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
- 50	69 717	75 677	36 348	24 349	12 925	5 973	4 786	12 327	400 362	642 464
50 - 100	102 931	116 593	64 571	40 228	23 197	10 653	9 318	14 001	232 115	613 607
100 - 200	162 799	193 713	103 962	70 988	51 350	20 000	14 867	18 632	179 427	815 738
200 - 500	247 787	272 715	159 447	107 261	102 779	35 975	22 413	21 590	127 718	1 097 685
500-1000	159 772	162 534	107 983	57 520	82 873	27 219	20 358	9 629	32 442	660 330
+ 1000	311 091	326 576	214 108	111 662	199 644	105 773	87 299	31 129	17 308	1 404 590
Total	1 054 097	1 147 808	686 419	412 008	472 768	205 593	159 041	107 308	989 372	5 234 414

Taille	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
1 - 50	10.9	11.8	5.7	3.8	2.0	0.9	0.7	1.9	62 ;3	100.0
50 - 100	16.8	19.0	10.5	6.6	3.8	1.7	1.6	2.3	37.8	100.0
100 - 200	20.0	23.7	12.7	8.7	6.3	2.5	1.8	2.3	22.0	100.0
200 - 500	22.6	24.8	14.5	9.8	9.4	3.3	2.0	2.0	11.6	100.0
500-1000	24.2	24.6	16.4	8.7	12.6	4.1	3.1	1.5	4.9	100.0
+ 1000	22.1	23.3	15.2	7.9	14.2	7.5	6.2	2.2	1.2	100.0
Total	20,1	21,9	13,1	7,9	9,0	3,9	3,0	2,1	18,9	100,0

Les syndicats réalisent leurs meilleurs scores dans les établissements de plus de 200 salariés. Les non-syndiqués dominent les petits établissements (moins de 100 salariés). Ils sont marginalement présents dans les grands établissements, la plupart du temps dans les troisièmes collèges (ingénieurs et cadres). Là encore, l'implantation est la clef de ces résultats.

Tableau 21 Implantation des organisations et des non-syndiqués par taille d'établissement (élections effectives, tous collèges en proportion du nombre de scrutins, cycle 2013-16)

Taille	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS
- 50	12.6	13.5	7.1	4.7	2.7	1.1	0.9	2.1	62.8
50 - 100	21.6	24.6	15.1	9.6	6.8	2.6	2.2	3.1	44.1
100-200	30.4	36.7	21.7	14.9	12.8	4.3	3.1	3.7	30.3
200-500	40.3	46.7	30.3	20.5	22.6	7.4	4.7	4.1	21.8
500-1000	52.4	60.6	44.5	28.0	36.5	11.8	8.8	4.4	13.7
+ 1000	71.8	79.7	61.2	43.7	49.9	29.0	20.4	10.5	10.5
Total	19.4	22.1	13.7	9.1	8.3	3.1	2.3	2.5	36.7

Les non-syndiqués sont présents dans plus du tiers des scrutins alors que les deux principaux syndicats (CFDT et CGT) ne le sont que dans environ un sur cinq. Mais le tableau 22 indique que ce sont les plus grands établissements, de telle sorte que la majorité des inscrits ont la possibilité de voter pour au moins une de ces deux organisations. Pour la CFTC, la CGC, l'UNSA et Solidaires, la concentration sur les gros établissements est particulièrement marquée.

Tableau 22 Implantation en pourcentage des inscrits par taille d'établissement (élections effectives, tous collèges, cycle 2013-16)

Taille	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS
- 50	14.3	15.1	7.7	5.1	2.5	1.2	1.0	2.3	61.0
50-100	25.1	27.5	16.3	10.4	5.6	2.8	2.6	3.4	41.8
100-200	35.9	40.8	24.7	16.4	10.2	5.0	4.0	4.1	28.6
200-500	49.6	54.0	36.1	24.0	17.3	9.1	6.0	4.7	21.6
500-1000	63.0	69.7	53.0	32.9	30.6	15.2	11.4	5.5	14.1
+ 1000	84.5	89.1	76.0	63.4	47.1	41.4	33.1	19.7	13.2
Total	53.6	57.8	43.6	32.7	24.3	17.7	13.9	8.9	25.6



Bien que présents seulement à environ un scrutin sur 5, la CGT et la CFDT sont les seuls syndicats à s'adresser à plus de la moitié des électeurs mais cette proportion de un sur deux n'est atteinte que dans les grands établissements (plus de 200 salariés pour la CFDT et plus de 500 pour la CGT). A l'inverse, plus de six électeurs sur dix, inscrits dans des petits établissements de moins de 50 salariés, n'ont que des candidats non-syndiqués.

De ce fait, la concurrence entre plus de deux listes syndicales n'existe que dans les établissements importants, ce qui explique l'audience effective. Par exemple, toutes les listes syndicales présentes dans les établissements de moins de 100 salariés recueillent 70% des voix ou presque, voire 95% pour les candidats non-syndiqués (tableau 23).

Tableau 23 Audience effective par taille d'établissement (élections effectives, en pourcentage des suffrages, tous collèges, cycle 2013-16)

Taille	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS
50	71,6	74,4	68,6	70,0	69,3	70,8	67,1	78,6	95,0
50-100	60,4	63,0	57,1	57,0	57,5	53,8	52,5	59,2	90,6
100-200	50,4	53,4	46,3	47,9	53,4	42,7	41,9	49,5	85,3
200-500	41,9	43,1	36,3	37,7	46,9	33,3	30,2	36,9	72,2
500-1000	35,6	33,8	28,6	25,5	36,1	25,8	24,3	25,4	54,8
+ 1000	24,6	24,7	18,7	12,6	25,1	17,1	15,4	9,8	22,1
Total	36,4	37,2	29,2	24,9	33,8	22,6	20,2	21,8	82,3

Dans les établissements de moins de 50 salariés où elle présente une liste, la CGT obtient en moyenne 71,6% des suffrages, cette audience décline régulièrement avec l'augmentation de la taille de l'établissement et n'est que de 24,6 % dans les établissements de plus de 1 000 salariés. Toutes les audiences présentent le même profil et de manière particulièrement nette pour les non-syndiqués. Cette diminution s'explique par une concurrence plus vive (qui est en quelque sorte le facteur caché qui sera étudié plus bas à propos des configurations électorales). La CGC semble la moins atteinte par ce phénomène car les troisièmes collèges – surtout présents dans les grands établissements - sont de taille plus petite et la concurrence y est moins vive.

## V. LES PRINCIPAUX SECTEURS ECONOMIQUES

A sa création, en plus des numéros SIRET et SIREN chaque entreprise est dotée d'un code "NAF" (nomenclature des activités françaises) qui la rattache à l'un des 700 secteurs économiques censés décrire en détail les activités économiques présentes sur le territoire national. Cette nomenclature a remplacé le code NAP (activité et produits). Le PV que les établissements doivent remplir comporte ce numéro. Nous l'utilisons plutôt que celui de la convention collective. En effet, dès qu'il atteint une certaine taille, un établissement dépend nécessairement de plusieurs conventions collectives – selon les catégories de personnels - qui

ne coïncident pas forcément avec des collèges électoraux. La ventilation des audiences en fonction de la convention collective semble donc impossible à effectuer précisément<sup>11</sup>...

Dans les tableaux de cette section, certaines grandes branches sont décomposées en sous-branches (l'industrie, le commerce). Les sous-branches sont en italiques.

Ces tableaux appellent une remarque concernant les agrégats de branches économiques – liées par un même aspect économique – mais d'atmosphères professionnelles et sociales très différentes. Ainsi, l'ensemble de l'industrie manufacturière a vu durant le dernier quart de siècle un recul notable de la participation mais quelques secteurs comme la chimie, la construction mécanique et électrique et surtout la construction aéronautique, navale et automobile ont conservé des taux de participation beaucoup plus élevés indiquant qu'elles méritent d'être traitées à part.

De même les transports doivent être séparés du commerce. D'un côté, les transports conservent une participation importante (spécialement à cause de la SNCF, de la RATP et des autres régies de transports urbains). A l'opposé, le commerce de détail et surtout l'hôtellerie-restauration ont connu un effondrement de la participation, symptôme d'anomie qui s'explique par quelques caractéristiques particulières – comme le développement de l'emploi précaire et l'accélération du turn-over de la main d'œuvre - qui aggravent les effets de la désyndicalisation.

Par rapport à la fin du siècle dernier, on observe une certaine homogénéisation. Cependant, quelques caractéristiques demeurent :

- la CGT reste le principal syndicat dans l'industrie et principalement : la chimie, la métallurgie, la construction aéronautique et automobile ainsi que les transports.

- la CFDT occupe la première place chez les salariés de l'agriculture (et dans l'industrie agro-alimentaire), la construction, le commerce, et les activités tertiaires comme la banque et l'assurance, les services aux entreprises ou la santé et l'action sociale ;

- les zones de force (relative) de FO se trouvent dans l'industrie automobile et aéronautique, les banques et assurances, les services aux entreprises, l'hôtellerie, la santé et l'action sociale ;

- la CFTC est surtout une organisation des employés et techniciens du tertiaire (commerce, services aux entreprises, banque, presse et l'audio-visuel) ;

- la CGC est implantée dans les industries utilisant beaucoup de techniciens supérieurs et d'ingénieurs (automobile et construction aéronautique, chimie) et dans le tertiaire commercial avec de gros établissements utilisant beaucoup de main d'œuvre diplômée comme les banques ;

- l'UNSA et SUD sont surtout présents dans les grandes entreprises nationales (spécialement la Poste, les transports ferroviaires, etc) ;

- enfin, les non-syndiqués apparaissent dans les secteurs où prédominent les petits établissements (en premier lieu, le commerce ou l'hôtellerie, la construction mécanique, l'industrie agro-alimentaire)...

---

<sup>11</sup> Pourtant, le ministre du Travail a publié plus de 400 arrêtés fixant la représentativité syndicale par branches avec des audiences mesurées à deux décimales... Récapitulatif : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/resultats\\_de\\_la\\_representativite\\_syndicale\\_par\\_branche\\_-\\_2017.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/resultats_de_la_representativite_syndicale_par_branche_-_2017.pdf). Voir également l'analyse de Haute et Yon, 2018.

Tableau 24 Structure du corps électoral et participation ventilées par secteurs économiques (données absolues et pourcentages, cycle 2013-16)

	Inscrits	Structure	Votants	Blancs	Voix
1 Agriculture, sylviculture et pêche	26 511	0,3	19 483	1 771	16 702
2 Industries manufacturières et extractives	1 930 411	21,6	1 471 341	110 129	1 337 703
<i>Chimie et pharmacie</i>	173 352	1,9	125 148	7 807	115 940
<i>Métallurgie, mécanique</i>	220 669	2,5	167 140	15 304	147 119
<i>Matériel de transport</i>	291 668	3,3	228 502	11 385	216 038
3 Construction	378 767	4,2	261 906	23 980	227 310
4 Commerce de gros et de détail, transports	2 197 869	24,6	1 433 893	109 217	1 280 564
<i>Commerce de détail</i>	628 941	7,0	375 708	29 939	332 536
<i>Transports</i>	783 384	8,8	521 917	31 909	479 249
<i>Hôtellerie-restaurant</i>	206 986	2,3	107 047	8 687	93 222
5 Information et communication	522 586	5,8	316 741	15 538	294 332
6 Activités financières et d'assurance	628 897	7,0	391 920	17 907	368 154
7 Activités immobilières	102 813	1,2	70 539	4 509	65 158
8 Activités services scientifiques et techniques	1 615 030	18,1	755 939	49 981	686 195
9 Administration publique, santé, action soc	1 339 993	15,0	870 277	65 025	781 025
10 Autres activités de service	220 632	2,5	140 194	12 515	124 503
	8 936 998	100,0	5 732 233	410 572	5 181 646

\* Dans les PV validés par le ministère, il manque les codes NAF de quelques établissements. Les totaux en dernière ligne sont donc légèrement inférieurs aux totaux présentés dans les sections précédentes.

Secteurs	Votants	Blancs	Voix
1 Agriculture, sylviculture et pêche	73,5	6,7	63,0
2 Industries manufacturières et extractives	76,2	5,7	69,3
<i>Chimie et pharmacie</i>	72,2	4,5	66,9
<i>Métallurgie, mécanique</i>	75,7	6,9	66,7
<i>Matériel de transport</i>	78,3	3,9	74,1
3 Construction	69,1	6,3	60,0
4 Commerce de gros et de détail, transports	65,2	5,0	58,3
<i>Commerce de détail</i>	59,7	4,8	52,9
<i>Transports</i>	66,6	4,1	61,2
<i>Hôtellerie-restaurant</i>	51,7	4,2	45,0
5 Information et communication	60,6	3,0	56,3
6 Activités financières et d'assurance	62,3	2,8	58,5
7 Activités immobilières	68,6	4,4	63,4
8 Activités services scientifiques et techniques	46,8	3,1	42,5
9 Administration publique, santé, action soc	64,9	4,9	58,3
10 Autres activités de service	63,5	5,7	56,4

Tableau 25 Audiences des organisations et des non-syndiqués ventilées selon les principaux secteurs économiques (élections effectives, suffrages absolus et pourcentages, cycle 2013-16)

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS
1 Agriculture, sylviculture et pêche	2 535	4 400	1 044	1 218	743	608	0	772	5 382
2 Industries manufacturières et extractives	339 776	290 764	186 774	82 451	170 680	30 574	16 584	13 339	206 761
<i>Chimie et pharmacie</i>	26 562	25 511	13 274	9 445	19 601	5 301	1 991	871	13 384
<i>Métallurgie, mécanique, Matériel de transport</i>	42 610	29 299	19 207	5 717	13 362	1 617	690	322	34 295
	50 713	43 630	39 974	16 405	44 439	5 692	4 419	3 758	7 008
3 Construction	38 174	35 838	39 793	20 198	9 858	2 935	1 195	3 338	75 981
4 Commerce de gros et de détail, transports	243 456	223 508	172 571	103 272	71 485	75 311	50 834	27 216	312 911
<i>Commerce de détail</i>	46 521	52 882	45 264	41 467	18 583	9 630	2 730	4 790	110 669
<i>Transports</i>	122 789	88 795	65 253	29 819	22 224	52 099	30 059	14 759	53 452
<i>Hôtellerie-restaurant</i>	16 907	14 699	16 287	5 407	3 315	2 731	2 136	2 326	29 414
5 Information et communication	47 388	67 975	29 712	26 384	40 579	8 201	23 168	3 316	47 609
6 Activités financières et assurance	48 603	98 988	41 233	33 643	77 969	26 407	10 978	6 167	24 166
7 Activités immobilières	12 082	15 702	10 016	4 798	4 372	4 150	1 063	2 512	10 463
8 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	116 686	150 294	82 173	69 284	61 309	33 125	15 208	14 839	143 277
9 Administration publique, santé, action sociale	167 505	218 472	99 165	59 837	25 105	17 307	31 971	29 486	132 177
10 Autres activités de service	25 717	28 739	15 137	7 309	6 345	4 904	4 590	4 125	27 637
Total	1 041 922	1 134 680	677 618	408 394	468 445	203 522	155 591	105 110	986 364

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solid.	Autres	NS
1 Agriculture, sylviculture et pêche	15,2	26,3	6,3	7,3	4,4	3,6	0,0	4,6	32,2
2 Industries manufacturières et extractives	25,4	21,7	14,0	6,2	12,8	2,3	1,2	1,0	15,5
<i>Chimie et pharmacie</i>	22,9	22,0	11,4	8,1	16,9	4,6	1,7	0,8	11,5
<i>Métallurgie, mécanique, Matériel de transport</i>	29,0	19,9	13,1	3,9	9,1	1,1	0,5	0,2	23,3
	23,5	20,2	18,5	7,6	20,6	2,6	2,0	1,7	3,2
3 Construction	16,8	15,8	17,5	8,9	4,3	1,3	0,5	1,5	33,4
4 Commerce de gros et de détail, transports	19,0	17,5	13,5	8,1	5,6	5,9	4,0	2,1	24,4
<i>Commerce de détail</i>	14,0	15,9	13,6	12,5	5,6	2,9	0,8	1,4	33,3
<i>Transports</i>	25,6	18,5	13,6	6,2	4,6	10,9	6,3	3,1	11,2
<i>Hôtellerie-restaurant</i>	18,1	15,8	17,5	5,8	3,6	2,9	2,3	2,5	31,6
5 Information et communication	16,1	23,1	10,1	9,0	13,8	2,8	7,9	1,1	16,2
6 Activités financières et d'assurance	13,2	26,9	11,2	9,1	21,2	7,2	3,0	1,7	6,6
7 Activités immobilières	18,5	24,1	15,4	7,4	6,7	6,4	1,6	3,9	16,1
8 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	17,0	21,9	12,0	10,1	8,9	4,8	2,2	2,2	20,9
9 Administration publique, santé, action sociale	21,4	28,0	12,7	7,7	3,2	2,2	4,1	3,8	16,9
10 Autres activités de service	20,7	23,1	12,2	5,9	5,1	3,9	3,7	3,3	22,2
Total	20,1	21,9	13,1	7,9	9,0	3,9	3,0	2,0	19,0

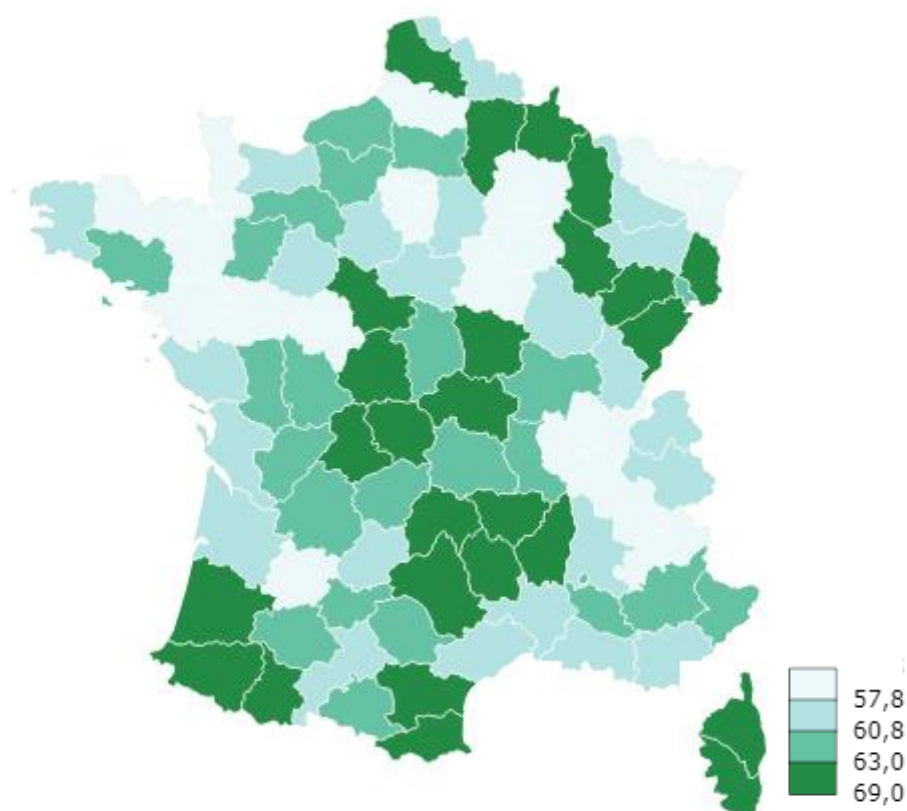
## VI. LA GEOGRAPHIE DU VOTE

Les résultats par départements sont trop volumineux pour être reproduits ici<sup>12</sup>. Comme dans notre rapport de 1994, ils sont synthétisés dans les cartes ci-dessous.

### VI.1 Résultats par départements

Les cartes ci-dessous ont été réalisées avec le logiciel Khartis (Science-Po Paris). Pour chaque organisation, les scores (tous collèges, en pourcentage des suffrages exprimés) sont classés par ordre croissant dans des quartiles contenant le même nombre de départements. La couleur fonce au fur et à mesure que les scores sont plus élevés. Par exemple, ci-dessous, un quart des départements de couleur la plus claire, ont une participation inférieure à 57,8% des inscrits.

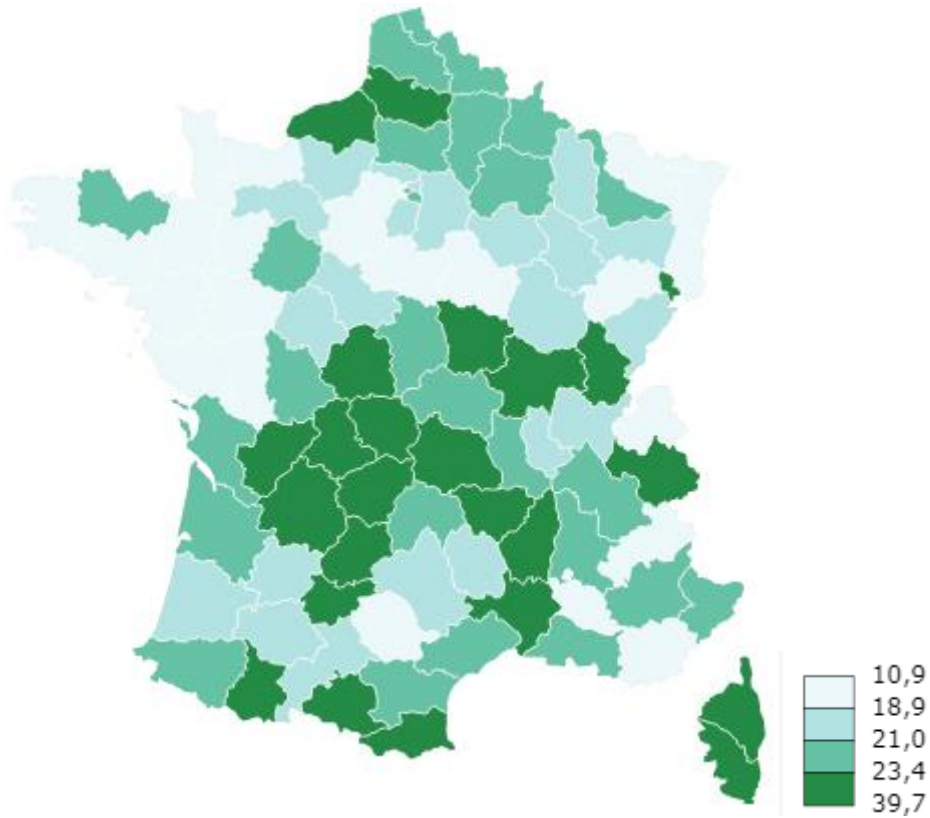
Carte 1. Participation par départements (en pourcentage des inscrits<sup>4</sup>)



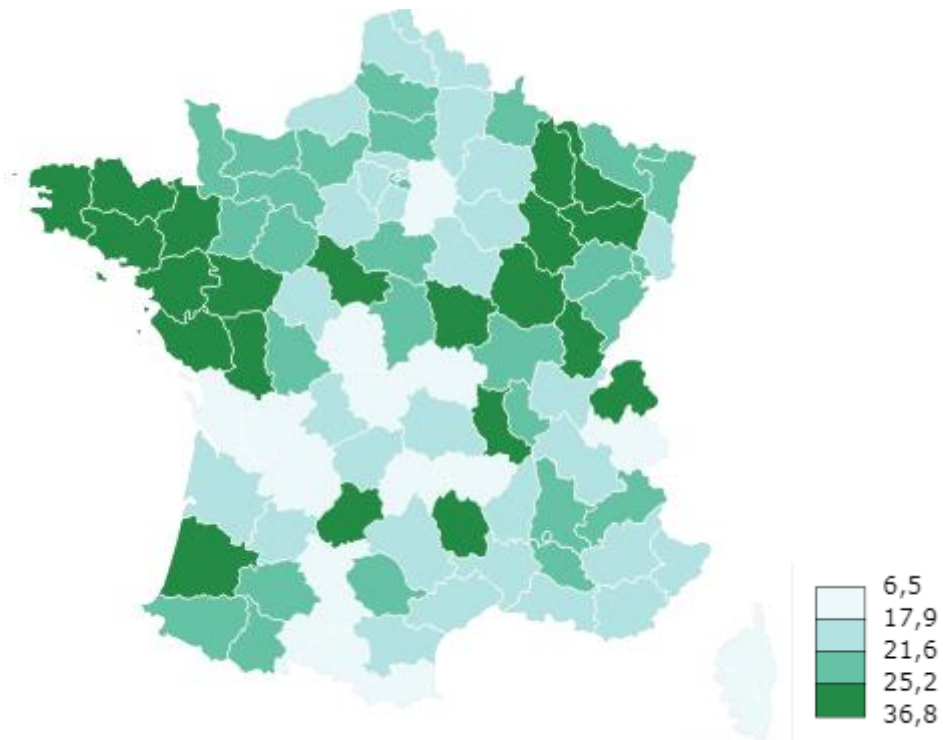
---

<sup>12</sup> Les fichiers utilisés pour générer les cartes et deux fichiers (résultats par départements, IRP et collèges) sont disponibles auprès de l'auteur.

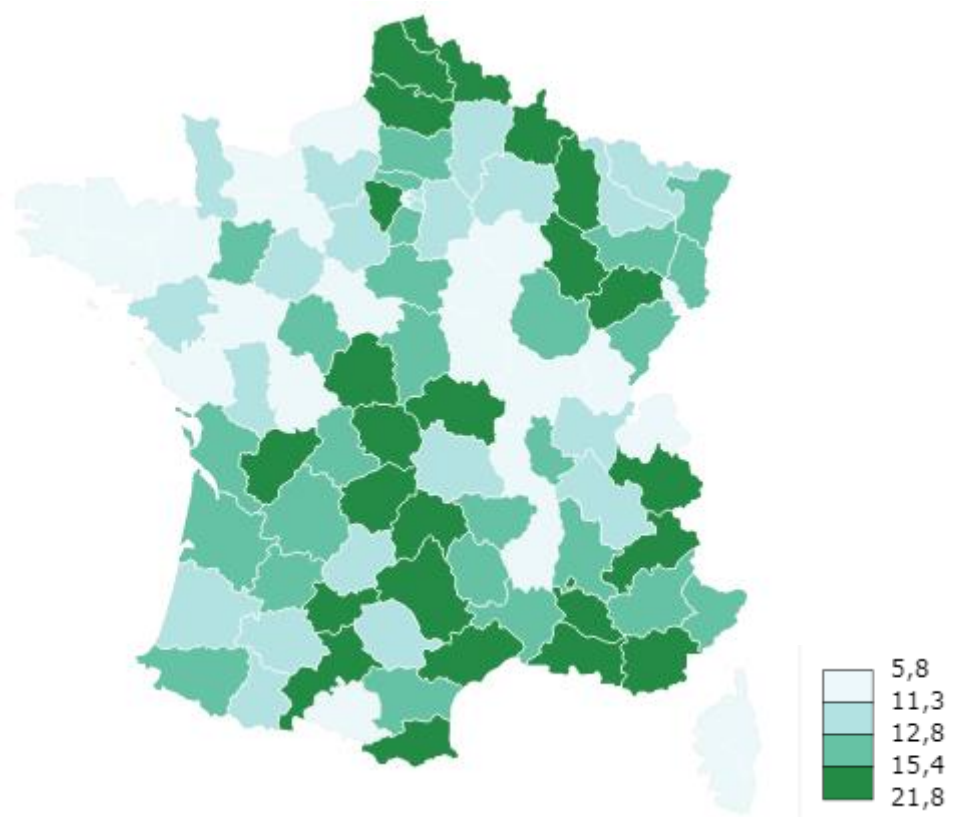
Carte 2. Scores par départements de la CGT (tous collèges en pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16))



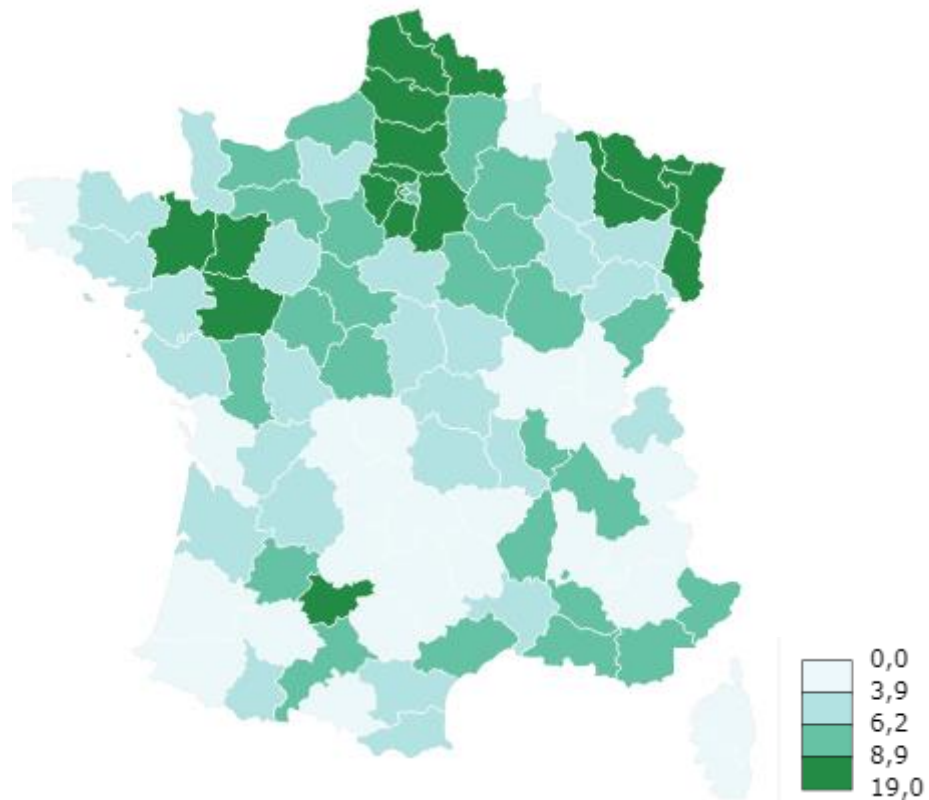
Carte 3. Scores par départements de la CFDT (tous collèges en pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16))



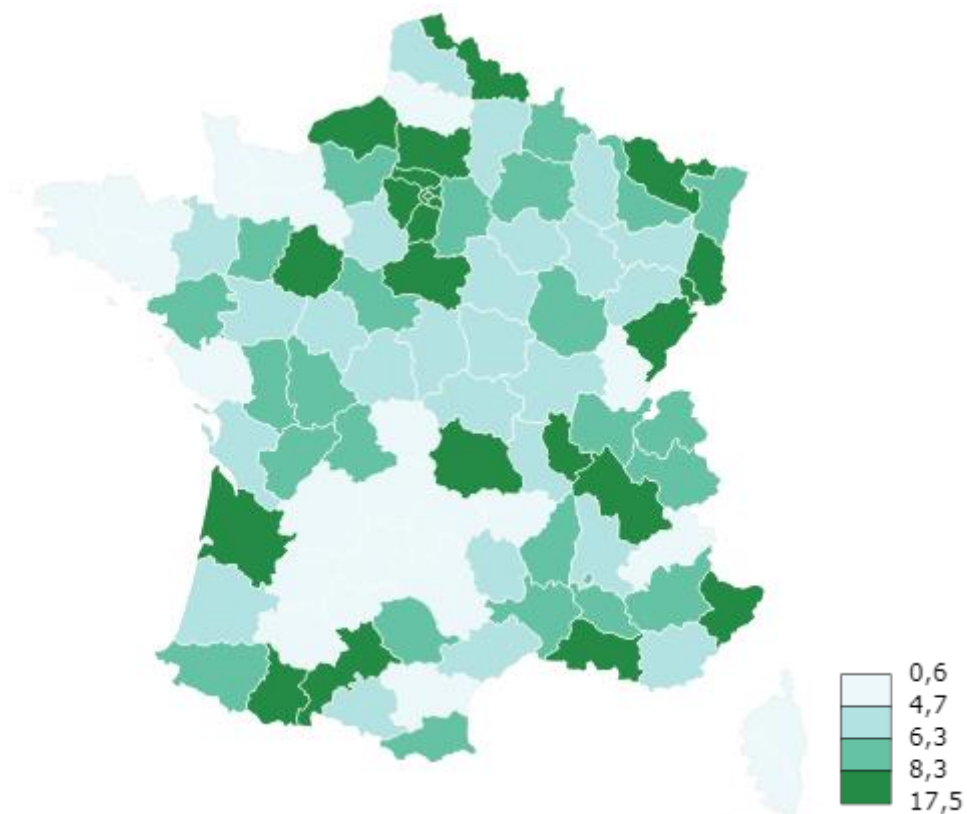
Carte 4. Scores par départements de FO (tous collèges en pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16))



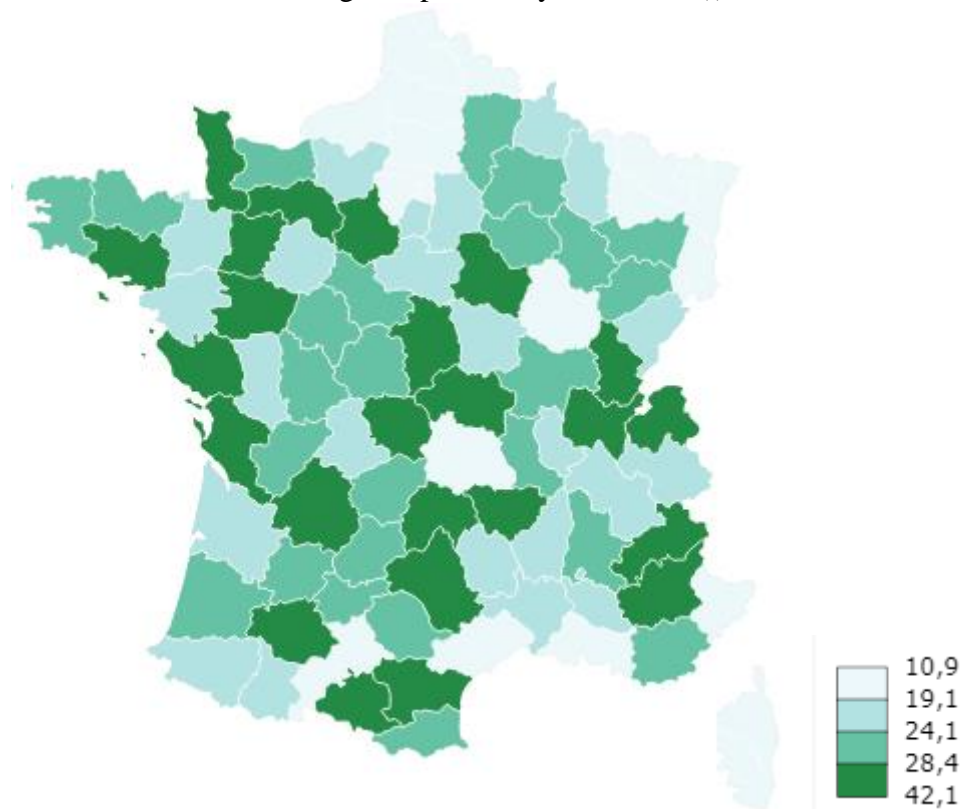
Carte 5. Scores par départements de la CFTC (tous collèges en pourcentage des suffrages exprimés)



Carte 6. Scores par départements de la CGC (tous collèges en pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16))



Carte 7. Scores par départements des non-syndiqués (tous collèges en pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16))





Ces cartes sont commentées ci-dessous avec les résultats régionaux.

## *VI.2 Résultats par régions*

Les découpages des régions sont ceux d'avant la réforme de 2016.

Rappels :

- la participation a considérablement reculé dans les premiers collèges. Il est donc logique qu'elle soit aujourd'hui relativement basse dans les départements et régions où l'emploi peu qualifié est plus important que la moyenne nationale, notamment dans le grand ouest ;

- les bulletins blancs et nuls évoluent en fonction inverse de la taille de l'établissement : il est donc logique que ceux-ci soient plus nombreux dans les régions (et les départements) où les petits établissements prédominent (Limousin, DOM, Auvergne, Poitou-Charentes, Corse...);

- en revanche, les suffrages exprimés diminuent en fonction de la taille des établissements. Il est donc logique que la participation soit plus faible dans les régions et départements où la proportion de grands établissements et de tertiaire est plus importante : Rhône-Alpes, Ile de France, etc.

- enfin, il existe une tradition locale plus ou moins participationniste aussi bien dans les scrutins politiques que sociaux.

Ces réserves admises, partout, les taux d'abstention sont importants, surtout cumulés aux votes nuls (de 28% en Corse à 49% en Picardie). En admettant que les blancs et nuls ne sont qu'une variante de l'abstention (refus d'une offre électorale jugée insatisfaisante), on constate que les régions qui présentent un taux de participation (relativement) élevés combinent des traditions de mobilisation politique importante (ou un moindre abstentionnisme que la moyenne nationale) et une forte densité de petits établissements où la participation est traditionnellement meilleure : Corse (72%), les DOM-TOM (67%), la Franche-Comté et le Limousin (65%), le Poitou et l'Auvergne (64%). A l'inverse, en Rhône-Alpes, Aquitaine, Ile-de-France et Picardie, à peine plus d'un salarié sur deux exprime un vote valable aux élections professionnelles.

Tableau 26 Participation absolue par régions (élections effectives, tous collèges, cycle 2013-16)

	Inscrits	Votants	Blancs	Voix
1 Alsace	264 778	176 744	12 328	161 199
2 Aquitaine	397 815	241 125	17 794	215 494
3 Auvergne	133 678	95 834	8 444	85 555
4 Bourgogne	174 128	120 955	9 605	107 109
5 Bretagne	359 593	240 785	18 993	214 457
6 Centre	267 314	184 211	15 483	163 150
7 Champagne-Ardenne	144 060	95 120	8 163	84 424
8 Franche-Comté	119 855	87 515	6 946	78 505
9 Languedoc	215 059	148 928	10 722	135 846
10 Limousin	61 841	44 989	4 068	40 079
11 Lorraine	249 234	164 506	12 735	148 270
12 Midi-Pyrénées	340 025	232 720	16 494	211 325
13 Nord	540 684	363 897	25 793	330 649
14 Basse-Normandie	141 614	96 720	7 982	86 326
15 Haute-Normandie	208 203	145 267	10 531	131 858
16 Ile-de-France	2 986 996	1 765 296	115 716	1 609 178
17 Pays de Loire	513 255	331 454	25 985	295 283
18 Picardie	225 196	131 321	10 719	116 829
19 Poitou-Charentes	169 743	121 781	10 319	108 335
20 Provence-Côte d'Azur	532 994	361 631	25 298	329 818
21 Rhône-Alpes	876 510	544 682	39 727	491 789
22 Corse	19 044	14 928	1 025	13 692
23 DOM-TOM	111 643	86 668	7 160	75 244
Total	9 053 262	5 797 077	422 030	5 234 414

Tableau 27 Participation par régions en pourcentage des inscrits (tous collèges confondus, cycle 2013-16)

	Votants	Blancs	Voix
1 Alsace	66,8	4,7	60,9
2 Aquitaine	60,6	4,5	54,2
3 Auvergne	71,7	6,3	64,0
4 Bourgogne	69,5	5,5	61,5
5 Bretagne	67,0	5,3	59,6
6 Centre	68,9	5,8	61,0
7 Champagne-Ardennes	66,0	5,7	58,6
8 Franche-Comté	73,0	5,8	65,5
9 Languedoc	69,2	5,0	63,2
10 Limousin	72,7	6,6	64,8
11 Lorraine	66,0	5,1	59,5
12 Midi-Pyrénées	68,4	4,9	62,1
13 Nord	67,3	4,8	61,2
14 Basse-Normandie	68,3	5,6	61,0
15 Haute-Normandie	69,8	5,1	63,3
16 Ile-de-France	59,1	3,9	53,9
17 Pays de Loire	64,6	5,1	57,5
18 Picardie	58,3	4,8	51,9
19 Poitou-Charentes	71,7	6,1	63,8
20 Provence-Côte d'Azur	67,8	4,7	61,9
21 Rhône-Alpes	62,1	4,5	56,1
22 Corse	78,4	5,4	71,9
23 Dom-Tom	77,6	6,4	67,4
Total	64,0	4,7	57,8

Tableau 28 Audience des organisations et des non-syndiqués ventilées par régions (élections effectives, en voix, cycle 2013-16)

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
Alsace	23 551	37 542	21 258	29 993	11 899	5 601	2 177	2 054	27 124	161 199
Aquitaine	46 740	46 300	28 158	10 645	16 324	7 227	5 388	4 848	49 864	215 494
Auvergne	23 641	15 694	12 205	4 401	5 033	2 154	2 221	614	19 592	85 555
Bourgogne	21 885	25 200	12 122	5 957	6 960	6 161	2 725	797	25 302	107 109
Bretagne	35 848	68 835	19 494	12 699	10 042	5 264	5 348	2 712	54 215	214 457
Centre	31 471	36 199	21 922	10 237	11 872	5 171	4 232	1 969	40 077	163 150
Champagne-Ardenne	18 414	18 072	11 152	4 824	5 697	2 785	1 569	777	21 134	84 424
Franche-Comté	16 303	18 757	8 988	4 957	7 325	1 359	1 419	1 021	18 376	78 505
Languedoc	32 531	25 845	20 729	8 342	8 668	5 776	3 340	2 140	28 475	135 846
Limousin	12 482	7 170	6 095	852	2 386	802	867	463	8 962	40 079
Lorraine	29 891	37 054	18 689	15 428	12 042	3 910	3 391	2 470	25 395	148 270
Midi-Pyrénées	44 215	38 711	37 268	11 608	21 231	3 353	8 620	3 018	43 301	211 325
Nord	73 221	67 811	51 875	35 276	27 799	12 038	11 981	4 076	46 572	330 649
Basse-Normandie	15 975	19 384	9 658	5 756	3 535	2 204	3 176	2 095	24 543	86 326
Haute-Normandie	35 159	28 113	14 626	7 905	11 891	5 184	2 553	2 127	24 300	131 858
Ile-de-France	308 752	339 111	200 772	149 000	198 267	93 600	72 559	30 756	216 361	1 609 178
Pays de Loire	44 873	80 920	33 700	20 091	19 198	5 439	5 473	2 736	82 853	295 283
Picardie	26 953	26 189	16 535	11 270	8 008	2 741	2 267	823	22 043	116 829
Poitou-Charentes	22 993	21 262	14 122	5 704	6 737	3 947	2 314	1 579	29 677	108 335
Provence-Côte d'Azur	70 263	63 790	58 251	24 586	28 030	12 376	7 097	5 982	59 443	329 818
Rhône-Alpes	102 048	109 529	59 193	26 731	44 932	16 004	8 279	10 604	114 469	491 789
Corse	3 373	873	1 091	349	510	437	58	5 163	1 838	13 692
DOM-TOM	13 515	15 447	8 516	5 397	4 382	2 060	1 987	18 484	5 456	75 244
Total	1 054 097	1 147 808	686 419	412 008	472 768	205 593	159 041	107 308	989 372	5 234 414

Tableau 29 Audience des syndicats et des non-syndiqués (élections effectives en pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16)

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
Alsace	14,7	23,3	13,1	18,6	7,5	3,5	1,4	1,3	16,5	100,0
Aquitaine	21,5	21,4	13,3	4,9	7,6	3,3	2,6	2,3	23,1	100,0
Auvergne	27,1	18,3	13,9	4,9	8,1	2,4	2,6	0,7	22,1	100,0
Bourgogne	20,6	23,5	11,3	5,6	6,5	5,8	2,6	0,7	23,4	100,0
Bretagne	16,8	32,4	8,8	6,0	4,8	2,4	2,6	1,3	24,9	100,0
Centre	19,0	22,2	13,1	6,4	7,1	3,2	2,4	1,2	25,3	100,0
Champagne-Ardenne	21,8	21,3	13,2	5,8	6,6	3,3	2,0	0,9	25,1	100,0
Franche-Comté	21,1	23,9	11,6	6,2	9,2	1,7	1,8	1,3	23,2	100,0
Languedoc	23,8	19,2	15,0	6,3	6,3	4,2	2,3	1,5	21,3	100,0
Limousin	30,7	18,1	15,0	2,4	5,9	2,0	2,2	1,1	22,7	100,0
Lorraine	20,2	25,4	12,7	10,6	7,8	2,7	2,0	1,7	17,1	100,0
Midi-Pyrénées	20,6	18,4	17,7	5,6	10,0	1,6	4,0	1,4	20,7	100,0
Nord	22,2	20,8	15,7	10,4	8,5	3,4	3,8	1,3	14,1	100,0
Basse-Normandie	18,3	22,2	10,7	6,3	4,2	2,7	4,2	2,3	29,1	100,0
Haute-Normandie	27,0	21,2	10,8	6,1	9,0	4,0	1,9	1,6	18,4	100,0
Ile-de-France	19,2	21,1	12,4	9,2	12,3	5,9	4,5	2,0	13,5	100,0
Pays de Loire	15,5	27,3	11,2	6,9	6,5	1,9	1,8	0,9	28,0	100,0
Picardie	22,8	22,3	14,1	9,4	6,9	2,4	1,9	0,7	19,4	100,0
Poitou-Charentes	21,1	19,7	13,0	5,2	6,4	3,5	2,3	1,5	27,3	100,0
Provence-Côte d'Azur	21,3	19,4	17,7	7,4	8,5	3,7	2,1	1,8	18,1	100,0
Rhône-Alpes	20,9	21,9	12,2	5,7	9,1	3,2	1,7	2,2	23,1	100,0
Corse	24,3	7,0	8,2	2,6	3,8	2,5	0,4	37,4	13,8	100,0
DOM-TOM	17,9	20,4	11,3	7,1	5,9	2,7	2,7	24,6	7,3	100,0
Total	20,1	21,9	13,0	7,9	9,1	3,9	3,0	2,1	18,9	100,0

Par rapport aux années 1980-1993, les contrastes régionaux s'atténuent mais chaque organisation conserve des caractéristiques géographiques assez comparables à celles d'il y a 25 ans. Par exemple, la CFDT réalise ses meilleurs scores dans l'Ouest (Bretagne, Pays-de-Loire) et dans l'Est (Alsace et Lorraine) et ne parvient pas à progresser en Ile-de-France (sauf Paris). La CGT arrive toujours en tête en Auvergne, Limousin, Haute-Normandie, Languedoc. En revanche, ses scores dans la couronne parisienne se sont nettement érodés. FO demeure une organisation méridionale. A l'exception de Paris, elle réalise ses meilleurs scores au sud d'une ligne Nice-Nantes (Provence-Côte d'Azur, Languedoc, Midi-Pyrénées) mais elle a beaucoup progressé dans le Nord et la Picardie. La CFTC réalise toujours ses meilleurs scores en Alsace, Lorraine et dans le Nord, mais elle progresse nettement dans la couronne parisienne (avec l'augmentation de la densité du tertiaire et des employés) ;

## VII, LES CONFIGURATIONS ELECTORALES

Dans quelles conditions se déroulent les élections ?

La notion de "configuration électorale" répond aux questions suivantes. A combien d'électeurs s'adresse l'organisation considérée ? De quelles professions sont ces électeurs (collèges) ? Combien de concurrents a-t-elle affrontés ? Combien de suffrages recueille-t-elle et combien ses concurrents en reçoivent-ils ? Contre lesquels l'emporte-t-elle et qui la supplante ?

### VII.1 Synthèse des configurations

D'abord, quelles sont les principales caractéristiques de ces élections et quelle est l'intensité de cette concurrence ? Deux mesures sont possibles selon que l'on considère les établissements ou les scrutins (quand il y a plusieurs collèges).

Si l'on prend pour base les établissements, dès qu'un syndicat présente une liste dans l'un des collèges, son action est considérée comme concernant l'ensemble des salariés de l'établissement, quel que soit leur collège électoral (tableau 30). Le postulat implicite étant que, si un syndicat présente une liste dans l'un des collèges, son action concerne potentiellement tous les salariés travaillant dans l'établissement considéré. Cette première mesure donne une évaluation par excès du nombre d'établissement et de salariés concernés par les principales configurations (tableau 30).

Tableau 30 Densité de la présence syndicale par établissements et par inscrits (cycle 2013-16)

Configurations	Etablissements	Pourcentage (établissements)	Inscrits	Pourcentage (inscrits)	Taille moyenne
Aucun syndicat	50 895	55,7	1 852 549	19,6	36
Un seul syndicat	21 978	24,0	1 515 896	16,0	68
Deux syndicats	9 855	10,8	1 367 710	14,5	138
Trois syndicats	4 763	5,2	1 261 654	13,3	264
Quatre syndicats	2 363	2,6	1 160 887	12,3	491
Cinq syndicats +	1 585	1,7	2 298 778	24,3	1 450
Au moins un syndicat	40 544	44,3	7 604 925	80,4	187

Dans 50 895 établissements, soit 55,7% de tous ceux compris dans le dernier cycle d'élections professionnelles, il n'y avait aucun syndicat. Cette situation concernait 1,853 millions de salariés, soit 19,6% (ou un cinquième) des salariés compris dans ce cycle. Ces établissements employaient en moyenne 36 salariés. A l'inverse, dans 40 544 (44,3%), il y avait au moins un syndicat. Cette présence concernait 7,6 millions de salariés (8 salariés sur 10 compris dans le cycle d'élections 2013-16). Ces établissements avec présence syndicale employaient en moyenne 187 salariés.

On note que la présence de 5 syndicats et plus ne concernait que 1,7% des établissements considérés mais que ces établissements étaient de très grande taille (1 450 salariés en moyenne)

et qu'ils employaient au total 2,3 millions de salariés, soit près du quart des 9 millions recensés. Cela confirme les deux conclusions de la section consacrée à la taille : d'une part, le syndicalisme est affaire de grands établissements ; d'autre part, la majorité des salariés, compris dans le cycle, dispose d'une présence syndicale nulle ou très limitée : l'absence de syndicats, ou la présence de au plus deux syndicats concerne 4,7 millions de salariés (sur les neuf recensés).

Une seconde approche est possible, basée sur les scrutins (tableau 31). Le calcul repose sur l'idée que les salariés concernés par la présence d'un syndicat sont seulement ceux électeurs dans le collège où prend place cette candidature. L'hypothèse est particulièrement adaptée aux syndicats catégoriels (de la CGC aux syndicats de conducteurs de trains ou de pilotes d'avions). Le tableau 31 rend compte de la situation selon cette seconde hypothèse.

Tableau 31 Densité de la présence syndicale par scrutins et par inscrits (cycle 2013-16)

Configurations	Scrutins	Pourcentage des scrutins	Inscrits	Pourcentage des inscrits	Taille moyenne
Aucun syndicat	69 760	53,4	1 970 899	20,8	28
Un seul syndicat	34 171	26,2	1 833 762	19,4	53
Deux syndicats	15 794	12,1	1 597 828	16,9	101
Trois syndicats	6 479	5,0	1 311 973	13,9	202
Quatre syndicats	2 733	2,1	1 054 436	11,1	385
Cinq syndicats+	1 649	1,3	1 688 576	17,9	1024
Au moins un syndicat	60 826	46,6	7 486 575	79,2	123

Les proportions changent peu. Il y a plus de salariés sans syndicats dans leur collège électoral que de salariés se voyant proposer cinq candidatures ou plus.

Au total, parmi les 9 millions de salariés compris dans le dernier cycle d'élections professionnelles, moins de 7,5 millions se voyaient offrir la possibilité de voter pour au moins un syndicat et seulement 5,6 millions étaient dans une situation électorale ouverte (choix entre au moins deux listes syndicales). Si l'on veut réellement mesurer l'implantation du syndicalisme dans le salariat français (hors les trois fonctions publiques), c'est ce dernier chiffre qu'il faut retenir. La seconde partie de ce rapport revient sur la couverture des salariés par les institutions représentatives et par l'action syndicale.

## VII.2 Configurations par organisations

Dans les tableaux ci-dessous <sup>13</sup>, on examine les principales situations dans lesquelles se sont trouvées les candidatures syndicales : non-concurrence (liste unique), duels (un seul concurrent), triangulaires, etc. Pour chacune des organisations, on décompte le nombre de

<sup>13</sup> Les tableaux 32 à 34 ne détaillent pas les résultats par collège. Des fichiers détaillés par organisation et collèges sont disponibles sur demande à l'auteur.

scrutins et d'inscrits concernés par les différentes configurations, avec la participation et les voix obtenus par chacun des participants. A l'intérieur des tableaux, chacun des cadres donne les chiffres absolus puis les proportions.

Tableau 32 Configurations électorales avec des candidats CGT (ensemble des collèges, cycle 2013-16)

Liste unique		Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CGT	
		6 782	333 282	230 465	29 938	200 442	198 620	-
		100.0	100.0	69.2	9.0	60.1	97.1	-
Deux listes	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CGT	Concurrent
	CGT	9 347	909 941	624 675	45 273	579 350	287 274	
	CFDT	3 684	400 955	277 019	19 817	257 202	132 408	124 205
	FO	1 966	199 427	145 565	10 726	134 844	70 674	63 666
	CFTC	828	79 534	54 150	4 084	50 090	24 901	25 174
	CGC	630	46 713	35 638	1 966	33 674	13 393	19 830
	UNSA	215	21 588	14 900	1 063	13 834	7 132	6 665
	Solidaires	246	26 807	18 322	1 348	16 972	8 624	8 261
	Autres	158	11 718	8 915	584	8 304	4 198	4 050
	Non-Syndiqués	1 614	121 423	69 285	5 608	63 626	25 589	35 727
%	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CGT	Concurrent
	CGT	100.0	100.0	68.7	5.0	63.7	49.6	
	CFDT	39.4	44.1	69.1	4.9	64.1	51.5	93.8
	FO	21.0	21.9	73.0	5.4	67.6	52.4	90.1
	CFTC	8.9	8.7	68.1	5.1	63.0	49.7	101.1
	CGC	6.7	5.1	76.3	4.2	72.1	39.8	148.1
	UNSA	2.3	2.4	69.0	4.9	64.1	51.6	93.5
	Solidaires	2.6	2.9	68.3	5.0	63.3	50.8	95.8
	Autres	1.7	1.3	76.1	5.0	70.9	50.6	96.5
	Non-Syndiqués	17.3	13.5	57.0	4.6	52.3	40.3	138.6

\* Lecture : sur les 25 191 scrutins où une liste CGT était présente (tableau 6), dans 6 782 (27%), il n'y avait pas d'autre candidat. Dans ce cas, la participation a été de 60,1% et la liste CGT a recueilli toutes les voix (moins 3% de ratures). Dans 9 347 scrutins (37%), elle avait un concurrent. Dans 39,4% des cas, il s'agissait de la CFDT. Dans ce cas, la CGT a recueilli 51,5% des voix, la CFDT 48,5% (soit 93,8% du score de la CGT). La CFTC a fait jeu égal, mais les duels CGT-CFTC étaient peu fréquents (8,9% des duels où figure la CGT). La CGC supplante largement la CGT mais cet affrontement a également été rare (6,7% des cas) et s'est produit habituellement dans les troisièmes collèges (information non fournie dans ces tableaux). Pour les non-syndiqués, il s'agissait de scrutins de second tour où, comme toutes les listes syndicales, celles de la CGT ont été clairement distancées. La même lecture s'applique aux cadres suivants.

Trois listes	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CGT	Concurrent
	CGT	5 026	974 492	636 022	32 721	603 109	207 813	
	CFDT	3 648	745 368	482 260	25 076	457 038	158 020	154 943
	FO	2 615	493 573	345 250	18 434	326 476	120 435	98 783
	CFTC	1 212	230 498	144 178	8 532	135 811	46 258	40 958



	CGC	1 136	190 875	136 239	4 950	131 253	37 298	48 876
	UNSA	410	102 593	56 154	2 574	53 582	18 038	17 204
	Solidaires	383	72 443	49 348	2 452	46 879	17 706	14 707
	Autres	212	37 039	25 366	1 240	24 126	8 139	8 288
	Non-Syndiqués	436	76 595	33 249	2 184	31 053	9 732	10 510
%	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CGT	Concurrent
	CGT	100,0	100,0	65,3	3,4	61,9	34,5	
	CFDT	72,6	76,5	64,7	3,4	61,3	34,6	98,1
	FO	52,0	50,6	69,9	3,7	66,1	36,9	82,0
	CFTC	24,1	23,7	62,6	3,7	58,9	34,1	88,5
	CGC	22,6	19,6	71,4	2,6	68,8	28,4	131,0
	UNSA	8,2	10,5	54,7	2,5	52,2	33,7	95,4
	Solidaires	7,6	7,4	68,1	3,4	64,7	37,8	83,1
	Autres	4,2	3,8	68,5	3,3	65,1	33,7	101,8
	Non-Syndiqués	8,7	7,9	43,4	2,9	40,5	31,3	108,0
Quatre listes+	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CGT	Concurrent
	CGT	4 036	2 631 475	1 598 180	82 571	1 515 252	360 390	
	CFDT	3 687	2 490 430	1 535 201	79 489	1 455 358	344 138	333 022
	FO	3 257	2 293 529	1 405 216	75 209	1 329 708	321 277	243 411
	CFTC	2 355	1 853 682	1 087 102	62 498	1 024 394	226 274	126 997
	CGC	1 939	1 323 089	876 027	46 965	828 907	165 290	180 484
	UNSA	1 305	1 211 154	725 350	42 708	682 574	168 802	113 500
	Solidaires	1 046	1 013 285	674 220	41 238	632 846	161 307	97 938
	Autres	510	583 551	379 297	31 323	347 837	75 126	35 431
	Non-Syndiqués	302	294 556	78 621	3 886	74 781	18 073	10 997
%	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CGT	Concurrent
	CGT	100,0	100,0	60,7	3,1	57,6	23,8	
	CFDT	91,4	94,6	61,6	3,2	58,4	23,6	96,8
	FO	80,7	87,2	61,3	3,3	58,0	24,2	75,8
	CFTC	58,3	70,4	58,6	3,4	55,3	22,1	56,1
	CGC	48,0	50,3	66,2	3,5	62,6	19,9	109,2
	UNSA	32,3	46,0	59,9	3,5	56,4	24,7	67,2
	Solidaires	25,9	38,5	66,5	4,1	62,5	25,5	60,7
	Autres	12,6	22,2	65,0	5,4	59,6	21,6	47,2
	Non-Syndiqués	7,5	11,2	26,7	1,3	25,4	24,2	60,8

Dans 4 036 scrutins, la CGT était opposée à au moins trois autres syndicats. Ces scrutins véritablement concurrentiels ont concerné 2 631 475 électeurs. La CGT y a recueilli 360 390 voix soit 23,8% des suffrages exprimés. Dans 91,4% de ces scrutins "ouverts", elle était opposée à la CFDT. Dans cette configuration, en moyenne, la CGT a supplanté la CFDT de +3,2% (dernière colonne). En dehors de la CGC (dans les seconds et surtout troisièmes collèges), la CGT fait mieux que toutes ses concurrentes (il en est de même dans les triangulaires).

Cette relative domination de la CGT – là où elle est présente - s'explique par la prépondérance "démographique" des premiers collèges dans lesquels la CGT réalise ses meilleurs scores.

Cette légère avance de la CGT sur les autres syndicats est l'image pâlie de ce qu'était sa domination dans les élections professionnelles et sociales depuis la Libération jusqu'aux années 1970, mais elle demeure réelle, notamment auprès des premiers collèges qui sont encore les plus nombreux malgré un déclin continu de leurs poids relatif et la montée rapide de l'abstentionnisme chez les ouvriers et les employés.

Dès lors, une conclusion s'impose : si, dans la "mesure d'audience" publiée par le ministère du Travail, la CFDT l'emporte sur la CGT, ce n'est pas qu'elle est plus "populaire" que cette dernière – comme l'ont écrit un peu hâtivement les commentateurs – mais parce qu'elle est présente dans plus de scrutins que sa principale adversaire, notamment des scrutins où il y a peu de concurrence.

Autrement dit, *la première place de la CFDT renvoie à des questions d'implantation et non pas à un libre choix de l'ensemble des salariés concernés par ces élections professionnelles.*

Cette conclusion est confirmée par l'examen des configurations électorales avec des listes CFDT (tableau 33).

Tableau 33 Configurations électorales avec des candidats CFDT (ensemble des collèges, cycle 2013-16)

Liste unique		Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CFDT	
		9 038	476 413	311 731	37 030	274 556	273 582	
			100,0	65,4	7,8	57,6	99,6	
Deux listes	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CFDT	Concurrent
	CGT	3 684	400 955	277 019	19 817	257 202	124 205	132 408
	CFDT	10 161	1 008 593	666 760	45 247	621 380	300 878	
	FO	1 730	180 584	120 743	8 659	112 089	57 199	54 611
	CFTC	1 194	124 674	78 261	4 860	73 417	37 533	35 390
	CGC	1 098	101 001	70 463	3 531	66 910	30 571	36 221
	UNSA	300	33 669	20 998	1 239	19 759	10 039	9 719
	Solidaires	209	20 519	13 120	849	12 274	6 778	5 494
	Autres	359	25 296	18 994	1 084	17 901	8 341	9 324
	Non-Synd,	1 587	121 895	67 162	5 208	61 828	26 212	34 093
%	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CFDT	Concurrent
	CGT	36,3	39,8	69,1	4,9	64,1	48,3	106,6
	CFDT	100,0	100,0	66,1	4,5	61,6	48,4	
	FO	17,0	17,9	66,9	4,8	62,1	51,0	95,5
	CFTC	11,8	12,4	62,8	3,9	58,9	51,1	94,3
	CGC	10,8	10,0	69,8	3,5	66,2	45,7	118,5
	UNSA	3,0	3,3	62,4	3,7	58,7	50,8	96,8
	Solidaires	2,1	2,0	63,9	4,1	59,8	59,8	81,1

	Autres	3,5	2,5	75,1	4,3	70,8	46,6	111,8
	Non-Synd,	15,6	12,1	55,1	4,3	50,7	42,4	130,1
Trois listes	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CFDT	Concurrent
	CGT	3 648	745 368	482 260	25 076	457 038	154 943	158 020
	CFDT	5 381	1 095 097	673 306	34 212	635 449	215 138	
	FO	2 661	558 620	351 585	18 636	329 154	107 792	98 789
	CFTC	1 481	320 332	168 805	9 414	159 557	55 534	48 656
	CGC	1 402	248 505	170 684	6 509	164 176	56 864	61 034
	UNSA	448	114 702	60 218	2 903	57 265	21 412	17 300
	Solidaires	333	61 274	41 304	2 007	39 288	12 261	13 200
	Autres	302	44 651	31 479	1 391	26 671	8 446	9 496
	Non-Synd,	487	96 742	40 277	2 488	37 749	13 024	11 946
%	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CFDT	Concurrent
	CGT	67,8	68,1	64,7	3,4	61,3	33,9	102,0
	CFDT	100,0	100,0	61,5	3,1	58,0	33,9	
	FO	49,5	51,0	62,9	3,3	58,9	32,7	91,6
	CFTC	27,5	29,3	52,7	2,9	49,8	34,8	87,6
	CGC	26,1	22,7	68,7	2,6	66,1	34,6	107,3
	UNSA	8,3	10,5	52,5	2,5	49,9	37,4	80,8
	Solidaires	6,2	5,6	67,4	3,3	64,1	31,2	107,7
	Autres	5,6	4,1	70,5	3,1	59,7	31,7	112,4
	Non-Synd,	9,1	8,8	41,6	2,6	39,0	34,5	91,7
Quatre +	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CFDT	Concurrent
	CGT	3 687	2 490 430	1 535 201	79 489	1 455 358	333 022	344 138
	CFDT	4 193	2 653 505	1 637 526	83 061	1 554 127	358 210	
	FO	3 361	2 291 759	1 429 816	75 423	1 354 103	302 784	247 987
	CFTC	2 485	1 864 818	1 120 690	63 272	1 057 221	246 203	132 582
	CGC	2 115	1 402 753	926 693	48 501	878 052	216 491	194 748
	UNSA	1 402	1 200 197	743 042	42 632	700 355	148 270	117 399
	Solidaires	1 035	1 018 314	678 114	40 844	637 134	134 848	99 209
	Autres	536	592 476	383 279	31 344	351 796	73 607	35 710
	Non-Synd,	300	246 725	77 064	3 655	73 464	18 759	11 015
%	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CFDT	Concurrent
	CGT	87,9	93,9	61,6	3,2	58,4	22,9	103,3
	CFDT	100,0	100,0	61,7	3,1	58,6	23,0	
	FO	80,2	86,4	62,4	3,3	59,1	22,4	81,9
	CFTC	59,3	70,3	60,1	3,4	56,7	23,3	53,9
	CGC	50,4	52,9	66,1	3,5	62,6	24,7	90,0
	UNSA	33,4	45,2	61,9	3,6	58,4	21,2	79,2
	Solidaires	24,7	38,4	66,6	4,0	62,6	21,2	73,6
	Autres	12,8	22,3	64,7	5,3	59,4	20,9	48,5
	Non-Synd,	7,2	9,3	31,2	1,5	29,8	25,5	58,7

Naturellement, ce tableau est partiellement redondant avec le précédent. L'information essentielle est la même : en moyenne, la CFDT est supplantée par la CGT dans toutes les configurations électorales où elle est confrontée à celle-ci. Dans les duels ou les triangulaires, la CFDT est également supplantée face à la CGC et aux non-syndiqués. C'est également le cas face à SUD ou aux autres syndicats, mais ces occurrences représentent une proportion très faible de ces scrutins car ces organisations ne sont présentes que dans quelques "niches". En revanche, dans les configurations ouvertes (trois listes ou plus), correspondant généralement à de grands établissements, la CFDT est clairement la seconde organisation derrière la CGT et nettement devant FO.

Tableau 34 Configurations électorales avec des candidats FO (ensemble des collèges, cycle 2013-16)

Liste unique		Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	FO	
		4 269	200 119	137 464	18 533	119 115	118 878	-
		100,0	100,0	68,7	9,3	59,5	99,8	-
Deux listes	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	FO	Concurrent
	CGT	1 966	199 427	145 565	10 726	134 844	63 666	70 674
	CFDT	1 730	180 584	120 743	8 659	112 089	54 611	57 199
	FO	5 973	566 679	390 755	27 539	363 264	171 391	
	CFTC	628	63 037	45 897	2 754	43 150	22 259	20 883
	CGC	507	35 258	26 482	1 359	25 123	10 418	14 701
	UNSA	143	11 923	8 469	541	7 928	3 881	3 812
	Solidaires	64	4 893	3 583	243	3 340	1 599	1 739
	Autres	143	10 515	8 278	592	7 687	3 153	4 363
	Non-Synd,	792	61 042	31 738	2 665	29 103	11 804	16 892
	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	FO	Concurrent
	CGT	32,9	35,2	73,0	5,4	67,6	47,2	111,0
	CFDT	29,0	31,9	66,9	4,8	62,1	48,7	104,7
	FO	100,0	100,0	69,0	4,9	64,1	47,2	
	CFTC	10,5	11,1	72,8	4,4	68,5	51,6	93,8
	CGC	8,5	6,2	75,1	3,9	71,3	41,5	141,1
	UNSA	2,4	2,1	71,0	4,5	66,5	49,0	98,2
	Solidaires	1,1	0,9	73,2	5,0	68,3	47,9	108,8
	Autres	2,4	1,9	78,7	5,6	73,1	41 ,0	138,4
	Non-Synd,	13,3	10,8	52,0	4,4	47,7	40,6	143,1
Trois listes	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	FO	Concurrent
	CGT	2 615	493 573	345 250	18 434	326 476	98 783	120 435
	CFDT	2 661	558 620	351 585	18 636	329 154	98 789	107 792
	FO	3 889	759 648	487 718	25 402	458 381	137 732	
	CFTC	870	198 919	103 916	5 493	98 317	31 964	30 729
	CGC	709	102 570	74 096	2 973	71 085	19 826	28 333
	UNSA	274	47 641	32 886	1 753	31 087	8 494	11 009

	Solidaires	215	36 784	25 624	1 191	24 436	6 880	7 630
	Autres	159	26 253	20 491	824	16 250	4 846	5 896
	Non-Synd,	275	54 936	21 588	1 500	19 957	5 882	6 960
%	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	FO	Concurrent
	CGT	67,2	65,0	69,9	3,7	66,1	30,3	121,9
	CFDT	68,4	73,5	62,9	3,3	58,9	30,0	109,1
	FO	100,0	100,0	64,2	3,3	60,3	30,0	
	CFTC	22,4	26,2	52,2	2,8	49,4	32,5	96,1
	CGC	18,2	13,5	72,2	2,9	69,3	27,9	142,9
	UNSA	7,0	6,3	69,0	3,7	65,3	27,3	129,6
	Solidaires	5,5	4,8	69,7	3,2	66,4	28,2	110,9
	Autres	4,1	3,5	78,1	3,1	61,9	29,8	121,7
	Non-Synd,	7,1	7,2	39,3	2,7	36,3	29,5	118,3
Quatre et +	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	FO	Concurrent
	CGT	3 257	2 293 529	1 405 216	75 209	1 329 708	243 411	321 277
	CFDT	3 361	2 291 759	1 429 816	75 423	1 354 103	247 987	302 784
	FO	3 697	2 425 071	1 489 090	78 301	1 410 495	258 418	
	CFTC	2 116	1 692 207	1 005 423	59 189	945 979	177 805	111 760
	CGC	1 746	1 191 129	806 120	44 647	761 370	129 655	166 973
	UNSA	1 189	1 122 650	674 213	40 454	633 791	102 781	101 285
	Solidaires	924	952 923	639 209	40 018	599 062	98 862	93 089
	Autres	464	569 176	369 077	30 987	337 952	59 161	33 494
	Non-Synd,	235	252 817	64 438	3 207	61 236	10 588	9 461
%	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	FO	Concurrent
	CGT	88,1	94,6	61,3	3,3	58,0	18,3	132,0
	CFDT	90,9	94,5	62,4	3,3	59,1	18,3	122,1
	FO	100,0	100,0	61,4	3,2	58,2	18,3	
	CFTC	57,2	69,8	59,4	3,5	55,9	18,8	62,9
	CGC	47,2	49,1	67,7	3,7	63,9	17,0	128,8
	UNSA	32,2	46,3	60,1	3,6	56,5	16,2	98,5
	Solidaires	25,0	39,3	67,1	4,2	62,9	16,5	94,2
	Autres	12,6	23,5	64,8	5,4	59,4	17,5	56,6
	Non-Synd,	6,4	10,4	25,5	1,3	24,2	17,3	89,4

Ce tableau indique la place de FO dans le secteur privé : en troisième ou quatrième position. Dans le détail, elle arrive derrière la CGT et la CFDT dans les premiers et deuxièmes collèges, en troisième ou quatrième positions dans les troisièmes collèges (généralement dominés par la CGC et par la CFDT).

Dans près d'un scrutin sur cinq où une liste FO est présente, elle est en concurrence avec une liste CFTC. Dans ce cas, elle l'emporte nettement quelle que soit la configuration.

Dans une proportion importante des scrutins où elle est présente, FO se trouve également confrontée à l'UNSA et à Solidaires, Dans ces deux cas, elle l'emporte légèrement.

Mais le plus remarquable est sans doute le constat selon lequel, à part la CGT et la CFDT, les autres syndicats sont très souvent présents dans les mêmes établissements.

En considérant les collèges et non plus l'ensemble, on constate que la CGC échappe partiellement à cette règle. En effet, 30% des listes présentées par la CGC n'affrontent aucune concurrence et une proportion équivalente un seul concurrent. C'est cette dernière situation que décrit le tableau 35 ci-dessous.

Tableau 35 Configurations électorales avec des candidats CGC : cas des duels dans les collèges 2 et 3 (en pourcentages, cycle 2013-16)

	Syndicat	Scrutins	Inscrits	Votants	Blancs	Voix	CGC	Concurrent
Collèges 2	CGT	13,2	9,8	80,3	4,6	75,7	57,1	74,8
	CFDT	18,2	15,7	72,3	4,4	67,8	49,1	103,6
	FO	10,2	6,3	80,3	4,5	75,9	56,8	76,2
	CFTC	6,4	4,2	75,6	4,1	71,4	52,9	88,9
	CGC	56,8	42,0	74,5	4,3	70,2	51,9	-
	UNSA	1,6	1,1	72,3	4,2	68,1	43,9	127,0
	Solidaires	0,6	0,4	78,4	5,9	72,5	47,8	109,2
	Autres	1,0	0,6	82,0	4,6	77,4	50,2	98,5
	Non-Synd,	5,5	4,0	58,2	3,2	55,1	39,1	149,1
	Collèges 3	CGT	5,0	6,9	72,4	3,8	68,6	65,8
CFDT		13,4	20,5	68,7	2,8	65,9	59,6	67,2
FO		4,9	6,4	70,6	3,1	67,5	63,5	57,4
CFTC		3,9	5,1	67,9	3,2	64,7	57,7	73,2
CGC		33,4	47,5	67,0	2,9	64,1	58,8	
UNSA		1,4	1,6	75,1	2,2	72,9	55,4	80,6
Solidaires		0,2	0,2	70,9	2,1	68,7	73,8	35,5
Autres		0,8	0,8	78,0	3,3	74,7	57,8	72,8
Non-Synd,		3,9	6,0	46,4	1,8	44,3	37,0	167,4

Pour les candidats CGC, près de 57 duels sur 100 se sont produits dans des collèges où les ingénieurs et cadres votent avec les agents de maîtrise et les techniciens (collèges 2). Le principal adversaire de la CGC a été la CFDT (18% des duels) qui l'a supplantée de près de 4%. En revanche, quand les ingénieurs et cadres avaient leur propre collège (tiers des duels), la CGC l'emporte quelle que soit la configuration.

Le même schéma se reproduit à l'identique quelle que soit la configuration (trois listes, quatre listes et plus). Dans ce dernier cas de compétition ouverte, qui concerne certains grands établissements du secteur public, en plus de la CFDT, la CGT la devance légèrement dans les seconds collèges mais la CGC domine largement les troisièmes collèges.

Pour les autres organisations, l'essentiel de l'information se trouve contenue dans les tableaux précédents (les tableaux détaillés peuvent être demandés à l'auteur).

## PARTIE II QUELQUES ANALYSES

Notre objectif essentiel était d'établir, à partir des fichiers mis en ligne par le ministère, des données comparables à celles produites dans le passé et capables d'éclairer les relations professionnelles du présent et les évolutions de longue période. Quelques conclusions intéressantes peuvent également être tirées concernant les audiences des organisations syndicales et à propos de la mesure d'audience officielle instaurée en 2008.

### I, LA MESURE D'AUDIENCE OFFICIELLE

La première partie de cette note utilise les seuls scrutins validés par les services du ministère du Travail et servant à la mesure officielle d'audience. En théorie, nous devrions donc retrouver les données officielles... mais celles-ci n'ont jamais été publiées.

#### *Absence de données officielles*

Nous reproduisons ci-dessous le tableau remis à la presse par le ministère du Travail le 31 mars 2017 (tableau 36)<sup>14</sup>. Depuis lors, aucun renseignement supplémentaire n'a été donné. Ce tableau officiel peut laisser penser qu'il y a eu un scrutin unique alors que le texte du communiqué fait allusion à trois types de consultations.

Tableau 36. Résultats du calcul de l'audience syndicale 2017, Niveau national interprofessionnel (Communiqué du ministère du Travail, 31 mars 2017)

<i>Nombre de salariés inscrits<sup>1</sup></i>	13.244.736
<i>Nombre de votants</i>	5.664.031
<i>Nombre de suffrages valablement exprimés<sup>2</sup></i>	5.243.128
<i>Taux de participation<sup>3</sup></i>	42,76 %

#### *Organisations syndicales ayant obtenu une audience supérieure ou égale à 8%*

<i>Organisations syndicales</i>	<i>Nombre de suffrages valablement exprimés<sup>4</sup></i>	<i>% de voix obtenues</i>	<i>Poids relatifs<sup>5</sup></i>
CFDT	1.382.646,70	26,37%	30,32%
CGT	1.302.775,50	24,85%	28,57%
CGT-FO	817.570,38	15,59%	17,93%
CFE-CGC	559.304,51	10,67%	12,27%
CFTC	497.361,18	9,49%	10,91%

<sup>14</sup> Le texte complet du communiqué est consultable à : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/communiquede-presse-nouvelle-mesure-de-l\\_audience-syndicale.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/communiquede-presse-nouvelle-mesure-de-l_audience-syndicale.pdf)

**Organisations syndicales ayant obtenu une audience inférieure à 8%**

Organisations syndicales	Nombre de suffrages valablement exprimés	% de voix obtenues
UNSA	280.554,56	5,35 %
Solidaires	181.405,44	3,46 %
Autres listes (< 1%)	209.226,86	3,99 %

Audience de la CFE-CGC dans les collèges électoraux dans lesquels ses règles statutaires lui donnent vocation à présenter des candidats : 19,39 %.

Andolfatto (2017 et 2018) a reconstitué précisément la manière dont ces résultats ont été obtenus par agrégation de trois séries de nature différentes (tableau 37), dont l'une est constituée par les élections professionnelles qui font l'objet de cette note et qui apparaissent dans les deux dernières colonnes du tableau 37 ci-dessous.

Tableau 37. La construction de la mesure d'audience 2013-2016 (Andolfatto 2017, p 3),

	Mesure de l'audience syndicale 2013-2016		Salariés TPE 2016-2017		Salariés de la production agricole 2013		CE, DUP, DP (par déduction) 2013-2016	
	Voix	% suff. exp.	Voix	% suff. exp.	voix	% suff. exp.	Voix	% suff. exp.
Inscrits	13 244 738		4 502 621		316 004		8 426 111	
Votants	5 664 031	42,8	330 928	7,3	50 945	16,1	5 282 158	62,7
blancs et n. exprimés	420 903	3,2	7 306	0,2	2 468	0,8	411 129	4,9
	5 243 128	39,6	323 622	7,2	48 477	15,3	4 871 029	57,8
CGT	1 302 776	24,8	81 286	25,1	16 778	34,6	1 204 712	24,7
CFDT	1 382 647	26,4	50 122	15,5	11 218	23,1	1 321 307	27,1
FO	817 570	15,6	42 117	13,0	4 762	9,8	770 691	15,8
CFTC	497 361	9,5	24 082	7,4	6 334	13,1	466 945	9,6
CGC	559 305	10,7	10 928	3,4	6 922	14,3	541 455	11,1
UNSA	280 555	5,4	40 429	12,5	1 169	2,4	238 957	4,9
USS	181 405	3,5	11 324	3,5	101	0,2	169 980	3,5
Autres	209 227	4,0	63 334	19,6	1 193	2,5	144 700	3,0

NB : Votants, blancs et nuls et exprimés en % des inscrits.

Sources : ministère du Travail et nos calculs.

Les deux dernières colonnes sont obtenues, à partir des chiffres du communiqué du ministère, par soustraction, à ces totaux, des scores aux élections des TPE (qui sont les seules à avoir été publiées) et des élections des salariés des Chambres d'agriculture (non publiés mais communiquées officieusement à D. Andolfatto). D'après le système mis en place par les partenaires sociaux et validé par le législateur, les deux dernières colonnes devraient provenir des premiers tours aux élections professionnelles (non publiées).

Ces déductions sont-elles confirmées ?

Quelles sont les véritables audiences ?



## II. LES VERITABLES AUDIENCES

La "mesure d'audience" a-t-elle utilisé les seuls premiers tours ?

Pour les premiers tours *effectifs* (au moins un électeur s'est déplacé) - après élimination des doublons (219 537 électeurs comptés deux fois dans la statistique du ministère<sup>15</sup>) et rectifications de diverses erreurs (notamment des carences), soit encore 78 000 électeurs en trop dans la statistique du ministère - les résultats sont présentés dans le tableau 38 ci-dessous.

Tableau 38 Résultats des premiers tours des scrutins CE, DU, DP pris en compte dans la mesure d'audience 2013-16<sup>16</sup>

Inscrits	Votants	Blancs	Suffrages exprimés
8 128 396	5 129 048	411 458	4 712 136
100,0	63,1	5,1	58,0

CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	Total(voix)
1 161 376	1 274 481	748 391	450 000	530 932	223 070	173 724	121 654	4 683 628
24,6	27,0	15,9	9,5	11,3	4,7	3,7	2,6	100,0

En dehors des blancs et nuls, plus nombreux que ceux affichés officiellement, les grandeurs sont quasiment les mêmes – à - 3% près en moyenne - que celles implicitement utilisées dans la mesure officielle d'audience telles que les a reconstituées D. Andoflatto. Le dépouillement a donc été correctement fait par les services du ministère. Dès lors, pourquoi ne pas l'avoir publié ? Et, pourquoi aucun des "partenaires sociaux" n'a-t-il réclamé cette publication ?

Pour apprécier la portée de ces questions, deux précisions s'imposent.

Premièrement, ce décompte oublie les établissements sans élections (carences). Rappelons que, dans les PV validés par le ministère du Travail, 26 028 scrutins de premier tour sont des carences qui concernent 883 000 inscrits soit 9,5 pour cent du corps électoral total compris dans la mesure d'audience. Autrement dit, les syndicats n'ont pas présenté de candidats dans un nombre important d'élections. En prenant en compte ce corps électoral total, les suffrages exprimés ne sont plus que 52,3% des inscrits (contre 57,8% dans la mesure officielle). Cette information aurait dû être donnée même s'il est logique d'étudier les principales dimensions du phénomène à partir des seules élections effectives (comme cela a été fait en première partie).

Deuxième précision : ce décompte oublie surtout que, au premier tour, 49 404 scrutins effectifs (sans les carences) n'ont pas eu le quorum, soit 42,5 % des scrutins. Cette situation a concerné 2 849 085 inscrits, soit 31,6 % du corps électoral total<sup>17</sup>.

La notion de "tour décisif" est donc essentielle pour étudier ce genre d'élections à deux tours. Dans tous les cas où le premier tour n'a pas permis de désigner des élus – par carence ou absence

<sup>15</sup> Les principales causes de doublons sont présentées dans l'annexe 2.

<sup>16</sup> Le total des voix obtenues par les organisations est inférieur à celui des suffrages exprimés pour des raisons exposées sous le tableau 1 p. 9.

<sup>17</sup> On aboutit à ce paradoxe : dans plus de quatre élections sur dix (concernant plus de trois électeurs sur dix), un scrutin invalide sert à déterminer la représentativité de syndicats qui n'ont pas d'élus à ce tour.

de quorum -, ce sont les résultats du second tour qui doivent être pris en compte pour apprécier les audiences des acteurs syndicaux (ou politiques) en présence.

C'est probablement pour éviter d'avoir à apporter ces précisions que le ministère du Travail et les partenaires sociaux ont totalement effacé les résultats des élections professionnelles de la présentation de la "mesure d'audience" et qu'aucun n'a réclamé leur publication.

Avec la prise en compte du tour décisif aux élections professionnelles, le tableau de la mesure d'audience évolue nettement par rapport à celui qui a été publié (tableau 39). Ces chiffres reflètent la véritable sociologie de ces élections.

Tableau 39 La mesure d'audience des organisations syndicales avec les résultats au tour décisif (pourcentage des suffrages exprimés, cycle 2013-16)<sup>18</sup>

	A CE DU DP	B TPE	C Agriculture	Total	%
Inscrits	9 053 262	4 502 621	316 004	13 871 887	
Votants	5 797 077	330 928	50 945	6 184 632	43,3
Blancs	422 030	7 306	2 468	431 804	3,1
Voix	5 234 414	323 622	48 477	5 606 513	40,4
CGT	1 054 097	81 286	16 778	1 152 161	20,6
CFDT	1 147 808	50 122	11 218	1 209 148	21,6
FO	686 419	42 117	4 762	733 298	13,0
CFTC	412 008	24 082	6 334	442 424	7,9
CGC	472 768	10 928	6 922	490 618	8,8
UNSA	205 593	40 429	1 169	247 191	4,4
Solidaires	159 041	11 324	101	170 466	3,0
Autres syndicats	107 308	63 334	1 193	171 835	3,1
Non-syndiqués	989 372	-	-	989 372	17,6
Total des voix	5 234 414	323 622	48 477	5 606 513	100,0

Les scores des syndicats sont plus réels mais moins "présentables" que ceux de la mesure officielle. Moins de 40% des inscrits ont exprimé un suffrage en faveur d'un syndicat et les audiences sont toutes réduites de plus de 10%. La CFTC passerait sous le seuil de représentativité (fixée légalement à 8%)<sup>19</sup>. Enfin, les organisations syndicales ne totalisent plus que 82,4% des voix.

Sans doute est-ce pour ne pas entrer dans ces détails que les partenaires sociaux et l'administration ont décidé de passer sous silence les données des élections CE, DU et DP.

<sup>18</sup> Pour des raisons exposées sous le tableau 1 (p. 9) le total des voix dans la colonne A (et donc dans le total n'est pas égal aux votants moins les blancs.

<sup>19</sup> Rappelons que l'oubli d'un certain nombre de seconds tours aboutit à surestimer la participation et l'audience des syndicats. L'audience réelle de la CFTC était donc certainement inférieure à 8%. Lors de la présentation de la loi de 2008 au parlement, le gouvernement avait souhaité une "simplification" du paysage syndical. Dans la réalité, la méthode et les seuils choisis conduisaient à conserver les cinq confédérations qui bénéficiaient auparavant d'une "présomption" de représentativité.

### III. LES EVOLUTIONS DE LONGUE DUREE

Rappelons que, de 1966 à 2009, on ne dispose que des résultats des élections des CE et que ces résultats sont complets jusqu'en 1993, lacunaires entre 1994 et 2008, et non publiés depuis lors. Sous ces réserves, la comparaison – entre ces séries et les résultats obtenus sur le dernier cycle - amène deux constats (recul de la participation et relative stabilité des audiences syndicales) et une question : quel est le poids réel des candidats sans étiquette syndicale ?

#### III.1 Recul de la participation

De 1966 à la fin des années 1980, les tableaux publiés ne comportent que le nombre des inscrits et les suffrages exprimés, ce qui ne permet pas de connaître le nombre des votes blancs et nuls dont les données connues, à partir de 1986, montrent l'importance (au moins 6% des inscrits à cette époque). Jusqu'en 1977, le nombre des CE et des salariés couverts par l'institution ne cesse d'augmenter et la participation se maintient à un niveau élevé. Ensuite, on observe une quasi-stabilisation des inscrits s'accompagnant d'une montée lente de l'abstention (tableau 40).

Tableau 40 La participation aux élections des CE depuis 1966 (tous collèges, effectifs absolus et pourcentages)

	1966-67	1976-77	1992-93	2013-16 (CE)	2013-16 (CE DU DP)
Inscrits	2 498 756	5 493 987	5 273 841	5 078 639	9 053 262
Votants	-	-	3 837 835	3 517 218	5 797 077
Blancs & nuls	-	-	337 366	220 732	422 030
Voix	1 796 605	3 924 997	3 500 469	3 262 175	5 234 414

	1966-67	1976-77	1992-93	2013-16 (CE)	2013-16 (CE DU DP)
Inscrits	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Votants			72,8	69,3	64,0
Blancs & nuls			6,4	4,3	4,7
Voix	71,9	71,4	66,4	64,2	57,8

Les données 2013-2016 ne sont pas tout à fait comparables aux précédentes car, comme signalé plus haut, la mesure d'audience surestime la participation. Le recul est donc certainement plus important que les -3,1% (en utilisant les suffrages exprimés et en comparant les seuls CE, les voix passent de 66,4 à 64,2 des inscrits) ou les -13% en considérant l'ensemble (dernière colonne : CE, DP, DU : de 66,4 à 57,8). Cependant, la participation à ces élections – organisées sur le lieu du travail et portant sur des candidats que la plupart des électeurs connaissent – demeure à un niveau remarquablement élevé par rapport aux scrutins généraux comme ceux s'adressant aux salariés des TPE – où seulement 7,2% des électeurs ont émis un

suffrage - ou à ceux de l'agriculture (15,3%), scrutins qui ne se tiennent pas sur le lieu du travail et qui portent uniquement sur des étiquettes syndicales.

### III.2 Stabilité des audiences des organisations ?

Il y a donc maintenant plus d'un demi-siècle que les audiences des organisations syndicales sont observées avec précision. Le tableau 41 ci-dessous résume ces observations en se plaçant aux mêmes dates clefs que ci-dessus. Durant les 25 premières années (trois premiers cadres du tableau), les évolutions sont rapides. La CGT perd la moitié de son audience. La CFDT progresse lentement en pourcentages mais pas en suffrages absolus (à partir de 1977). En revanche, FO, la CFTC et surtout les non-syndiqués semblent être les principaux bénéficiaires des reculs de la CGT.

Tableau 41 Scores des organisations et des non-syndiqués aux élections des CE depuis 1966

1966-67

CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	Autres	NS	Total
803 094	306 530	129 175	38 444	67 236	59 401	240 296	3 266 826
48,8	18,6	7,9	4,6	4,1	3,6	14,6	100,0

1976-77

CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	Autres	NS	Total
1 560 886	770 391	360 740	112 675	212 788	260 632	646 885	3 924 997
39,8	19,6	9,2	2,9	5,4	6,6	16,5	100,0

1992-93

CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	Autres	NS	Total
787 274	723 808	418 134	159 935	198 625	230 171	982 522	3 266 826
22,5	20,7	11,9	4,6	5,7	6,6	28,1	100,0

2013-16 (CE seuls)\*

CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	Solidaires	Autres	NS	Total
761 423	784 511	519 365	281 583	391 324	161 285	133 579	66 750	162 355	1 644 176
23,3	24,0	15,9	8,6	12,0	4,9	4,1	2,0	5,0	100,0

\* Pour les résultats d'ensemble : tableau 2 ci-dessus

Durant les vingt dernières années (deux derniers cadres), en nombre absolu de suffrages, les trois principales organisations varient relativement peu (seule FO augmente ses scores absolus de 24% et son audience relative de 33%). En revanche, les trois autres voient leurs scores augmenter considérablement : la CFTC +87% ; la CGC (+89) et les "autres" (sous les traits de l'UNSA, Solidaires et autres (+70%). De leur côté, les non-syndiqués voient leur audience divisée par 5,5 (si l'on s'en tient aux seuls CE).

## *Le poids des non-syndiqués*

Le recul des non-syndiqués se produit au tournant des années 1990-2000. Il est noté à la fois par Jacod et Ben Dhaou (2008) et par Dufour et Hege (2008). Ces chercheurs rattachent tous ce tournant à un changement d'attitude des employeurs provoqué notamment par les "lois Aubry" sur la réduction du temps de travail qui permettaient aux entreprises de déroger à certaines règles du droit du travail à condition de négocier ces aménagements avec des syndicats représentatifs dans l'entreprise. Dès lors, les élus sans étiquette ont été encouragés à adhérer à une confédération (et plutôt à certaines d'entre elles).

Cependant, en 2003-2004, les non-syndiqués recueillaient encore 22,8% des voix (Jacod et Ben Dhaou, 2008, p. 29). Dès lors, auraient-ils quasiment disparu – au moins des CE - durant les dix années suivantes ?

En fait, l'explication de cette quasi-disparition des non-syndiqués est en partie technique. Comme déjà indiqué, il manque des seconds tours dans les PV validés par le ministère du Travail (ou bien ceux-ci figurent dans les PV rejetés que nous n'avons pas traités), or les candidatures sans étiquette syndicale ne sont possibles qu'au second tour.

Cela aboutit à sous-estimer le poids des non-syndiqués et à surestimer celui des listes syndicales (et le niveau de la participation)<sup>20</sup>.

Comment estimer l'importance de ce biais ?

Premièrement, l'annexe 2 donne une indication concernant le nombre de scrutins de seconds tours oubliés dans les PV validés : 8 706 scrutins avec 447 329 électeurs inscrits. En utilisant le pourcentage des suffrages exprimés lors des seconds tours (43,7%) et l'audience moyenne des non-syndiqués (65,9 %), c'est environ 130 000 suffrages manquants, ce qui donnerait un peu plus de 1,1 millions de voix aux candidats non syndiqués lors de l'ensemble des scrutins 2013-2016 (989 372 + 130 000).

Deuxièmement, une enquête récente du ministère du Travail sur les élus du personnel dans le secteur marchand à convention collective indique que 48% de ces élus sont sans étiquette syndicale (DARES 2019). Sachant que les 991 482 voix attribuées au second tour aux non-syndiqués leur ont donné 38% des élus (tableau 2), une règle de trois permet d'estimer les suffrages recueillis par les 48% réels :

$$\frac{991\,482 * 48}{38} = 1\,252\,398 \text{ voix}$$

Mais, il est probable que les scrutins oubliés sont plutôt de petite taille.

En définitive, lors des élections professionnelles 2013-16, toutes institutions confondues, les suffrages recueillis par les candidats sans étiquette syndicale se situeraient entre 1,1 et 1,2 million, soit plus de 20% des voix, et presque autant que la CGT et la CFDT. Le fait que ce phénomène soit "invisible" dans les statistiques officielles ne l'empêche pas d'exister. Certes, il est en recul par rapport à la pointe qu'il avait atteint à la fin des années 1980 et au début des années 1990 (28%) mais il resterait à peu près à son niveau du début des années 2000. C'est donc un phénomène majeur. Comme le soulignaient Jacod et Ben Dhaou (2008, p 12) :

---

<sup>20</sup> Ce défaut existe depuis le début des statistiques sur ces élections professionnelles (1966). Nous l'avons signalé dans notre synthèse de 1994 (p. 10) mais il est considérablement aggravé dans la statistique 2013-16.

« l'évolution des scores et de l'implantation de ces listes [sans étiquette syndicale] reflète plus la perte ou l'absence d'influence des syndicats que les stratégies d'implantation de groupes de personnes "non syndiquées" au sein des entreprises. ».

#### IV. LA COUVERTURE DES SALARIES PAR LES IRP

Combien de salariés, travaillant dans des entreprises comprises dans le champ de l'enquête, disposent d'une IRP ? A notre connaissance, cette question a été abordée pour la première fois par Aujard et Volkoff (1986).

En 2013-2016, il y avait 18,7 millions de salariés travaillant dans des établissements soumis au droit commun des conventions collectives. Parmi eux, 4,8 millions sont employés dans des TPE (moins de 10 salariés) ou dans le secteur agricole (dotés d'une représentation spéciale) ; restent 14 millions qui devraient avoir au moins un délégué du personnel et sont donc concernés par la mesure d'audience. Les 8,1 millions compris dans la statistique CE-DU-DP représentent donc un peu moins de 6 salariés sur 10 (58%) travaillant dans un établissement de plus de 10 salariés et devant disposer d'au moins une IRP. Donc, si l'on s'en tient aux PV collectés par le ministère du Travail :

*dans le secteur "privé", 4 salariés sur 10 ne disposent d'aucune IRP alors qu'il devrait légalement y en avoir au moins une sur leur lieu de travail.*

La portée de ce problème est souvent mal comprise. En voici un exemple à travers la présentation faite par le ministère du Travail de la "mesure de représentativité".

##### *IV.1 Une présentation trompeuse*

Dans son communiqué du 31 mars 2017, le ministère du Travail écrit :

"Au total, 5 664 031 salariés se sont exprimés en faveur des organisations syndicales de leur choix permettant de conforter ainsi la légitimité de ces dernières en tant qu'acteurs du dialogue social".

D'abord, l'auteur du communiqué a confondu "votants" et "suffrages exprimés". Il est absurde de laisser entendre que les 431 804 salariés qui ont exprimé un vote blanc ou nul – selon la mesure officielle - ont "voté en faveur des organisations syndicales de leur choix" puisque, justement, ils ont explicitement refusé ce choix !

D'autre part, cette phrase signifie que les 13 244 736 salariés inscrits - que mentionne le communiqué (en réalité 13 871 887) - ont tous eu le choix entre les 8 organisations, ou "autres syndicats", listés dans le communiqué.

Cette affirmation est à peu près exacte pour les 4,5 millions de salariés des TPE (colonne B du tableau 39 ci-dessus) et pour les 316 000 salariés des chambres d'agriculture (colonne C), soit 4,8 millions de salariés (un tiers des salariés considérés dans la mesure). Ces salariés ont exprimé 372 099 suffrages en faveur des 8 organisations et "autres syndicats" qui leur étaient présentées, soit 7% des suffrages considérés par le ministère comme légitimant les syndicats. On remarquera que ces salariés n'ont pas été enthousiasmés par ce choix puisque plus de 9 sur 10 se sont abstenus.

Pour la grande majorité des suffrages restants (93%, colonne A du tableau 39), l'affirmation du ministère est erronée.

#### *IV.2 Portée du phénomène*

La mesure d'audience concerne 18,7 millions de salariés travaillant dans le secteur à conventions collectives<sup>21</sup>. Parmi ces salariés, il faut distinguer deux groupes principaux.

##### 1. Ceux qui ont eu une offre électorale complète :

- 4,8 millions, travaillant dans des TPE et dans le secteur de l'agriculture, ont eu la possibilité de choisir un syndicat (plus de 9 sur 10 se sont abstenus) ;

- 2,3 millions travaillent dans des établissements offrant un choix à peu près comparable (5 syndicats ou plus) : près de la moitié se sont abstenus ou ont exprimé un vote blanc ou nul.

Ce premier groupe comprend donc au total 7,1 millions de salariés (38% de ceux travaillant dans le secteur à conventions collectives) qui ont émis 1,532 million de suffrages en faveur du "syndicat de leur choix" (27% des suffrages pris en compte par la mesure d'audience).

Pour ceux-là, l'affirmation du ministère semble à peu près justifiée à condition de considérer que, dans les élections DP-DU-CE, on vote pour des étiquettes. La faiblesse de la participation montre que – même quand le vote a lieu sur le lieu du travail - ce choix n'est guère mobilisateur.

2. Pour les onze millions et demi de salariés restant (62% des emplois du secteur), deux situations :

- 5,3 millions (28% des emplois total du secteur) ont au moins un syndicat (mais moins de 5) dans leurs établissements. L'écrasante majorité des votes pris en compte par le ministère provient de ces salariés qui n'ont eu qu'une offre électorale réduite. Paradoxalement, le taux de participation est plus élevé que là où pourtant l'offre syndicale est plus complète, mais en revanche, la taille plus réduite des établissements concernés permet une meilleure connaissance des candidats ;

- 6,4 millions (34%) travaillent dans des établissements de plus de 10 salariés dépourvus de toute organisation syndicale et de toute IRP...

Par conséquent, pour six salariés sur dix concernés par la mesure d'audience, le choix a été fort limité ou nul, bien loin des présupposés des auteurs du communiqué du ministère du Travail. Mais, comme l'indique naïvement ce communiqué, il s'agissait de "conforter la légitimité" des cinq confédérations.

Autrement dit, l'action syndicale ne couvre qu'une minorité des salariés du privé. En a-t-il toujours été ainsi ?

---

<sup>21</sup> Chiffre tiré des enquêtes de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010568019>

### *IV.3 Evolution de la couverture sur le long terme*

Au début de la série statistique, en 1966-67, il y avait 8 600 CE couvrant 2,5 millions de salariés. L'institution est relancée par la réforme de 1966, par l'accord d'unité entre la CGT et la CFDT et par les grandes grèves du printemps 1968. Elle connaît une diffusion rapide jusqu'en 1976-77 où il y a 25 000 comités couvrant 5,5 millions de salariés (inscrits aux élections effectives). On estimait alors que environ 80% des salariés des établissements compris dans le champ de la statistique (établissements de plus de 50 salariés) et près d'un salarié sur deux du secteur de droit commun (dit à convention collective ou "privé") disposaient effectivement d'un CE. Puis, malgré l'augmentation de la population active, le nombre des CE et celui des salariés concernés se stabilisent, voire reculent légèrement (malgré l'intégration de la SNCF dans la statistique au début des années 1980). Pour le dernier cycle que nous avons pu étudier (1992-93), le secteur à convention collective comptait 13,4 millions de salariés dont 37% (5 273 841) étaient couverts par l'un des 25 230 CE dans lesquels s'étaient déroulées des élections effectives.

Pour le dernier cycle (2013-2016), ce même secteur soumis au droit commun employait 18,7 millions de salariés. Les 5 078 639 inscrits, qui disposaient d'un CE, représentaient donc 27,2% du total, soit un recul d'un quart de la proportion des salariés disposant d'un CE par rapport à 1992-93.

*En 25 ans, la proportion des salariés du privé travaillant dans des établissements dotés d'un comité d'entreprise a reculé de plus d'un quart.*

Cette proportion ne serait pleinement valable qu'à périmètre constant. Deux facteurs interdisent de considérer que ce périmètre n'a pas changé durant ces 25 années (l'apparition des DU et l'intégration dans la statistique d'une série de grandes entreprises nationales).

### *IV.4 La question des délégations uniques*

Premièrement, depuis 1994, les entreprises employant entre 51 et 200 salariés peuvent fondre leurs IRP en une "DU" (délégation unique du personnel). Les nouveaux établissements compris dans cette tranche ont plutôt choisi la DU (plus légère que le CE). Des établissements qui n'avaient que des DP sont passés à la DU, mais ce fut aussi probablement le cas de quelques-uns qui étaient auparavant dotés de DP et d'un CE. Une bonne partie des nouveaux établissements ont également fait ce choix. Malheureusement, cette période est celle du "trou noir" pendant lequel le ministère n'a plus communiqué de données. Il est donc impossible d'étudier l'évolution du partage DU-CE dans la tranche 50-200 salariés. Aussi la seule certitude est que le taux de couverture, à périmètre constant, se situe en 2016 entre le minimum indiqué ci-dessus (27,2% de salariés couverts) qui repose sur l'hypothèse qu'aucun CE – situé dans des établissements de moins de 201 salariés – n'aurait été rétrogradé en DU et un maximum que l'on peut estimer en additionnant, pour le dernier cycle, tous les inscrits concernés par une DU (1 509 945 salariés) à ceux disposant d'un CE (5 078 639), soit au total : 6 588 584 salariés.



Rapportés au 18,7 millions d'employés dans le secteur privé, cela donne un taux de couverture de 35%.

Même en considérant qu'une DU d'aujourd'hui équivaut à un CE d'il y a vingt-cinq ans – alors qu'il s'agit d'un amoindrissement évident - le taux de couverture des salariés par ces IRP aurait encore reculé de 6%.

En tout état de cause, à périmètre constant, le taux de couverture a reculé : *il y a aujourd'hui moins de salariés couverts par une de ces deux IRP aujourd'hui que par les seuls CE il y a 25 ans.*

Deuxièmement, durant le dernier quart de siècle, ce périmètre a beaucoup changé.

#### *IV.5 L'intégration des entreprises nationales à statut*

Une série d'entreprises publiques sont entrées dans la statistique du ministère du travail alors qu'auparavant les élections qui s'y tenaient, étaient placées sous le contrôle des ministères de tutelle - par exemple, les Transports pour la RATP ou Air-France, l'Energie pour EDF, etc. Ces ministères centralisaient les résultats sans les communiquer au ministère du Travail.

Le mouvement de décloisonnement a commencé dans les années 1980 avec l'intégration de la SNCF dans la statistique des CE. Depuis le milieu des années 1990, un certain nombre d'autres entreprises emblématiques sont entrées dans la statistique : EDF, ERDF Enedis, Engie... (135 000 électeurs), La Poste (115 000 électeurs de statut non-fonctionnaire), la RATP (60 000 électeurs), Air France (45 000 électeurs), etc. Au total, près d'un millier de CE et au moins un demi-million d'électeurs se sont ajoutés dans le périmètre du recensement. Avant d'entrer dans la statistique, ces salariés disposaient d'institutions représentatives. Leur entrée dans la statistique ne correspond donc pas à une création d'IRP. Or, en 20 ans, le nombre des CE a nettement reculé (de 25 000 au début des années 1990 à 19 000 aujourd'hui) ainsi que le nombre de salariés couverts (- 200 000). Cela signifie donc que, dans le reste des entreprises comprises dans le périmètre du recensement, le solde entre les créations et les suppressions de CE est négatif et se traduit par un recul d'au moins -5% en nombre d'IRP, de -14% en nombre absolus de salariés couverts par l'institution et de -34% en effectifs relatifs.

*En 25 ans, à périmètre constant, la proportion des salariés du "privé" disposant d'un CE a reculé de plus d'un tiers.*

Enfin, sans l'apport des grandes entreprises nationales, la participation aurait nettement plus reculé. En effet, bien qu'elle-même soit en baisse, la participation de ces salariés des "grandes entreprises nationales" demeure plus élevée que la moyenne (70 à 75% à Air France : 67% à la Poste, etc).

Comme le marché du travail, l'univers du dialogue social (tel qu'il existe à travers les CE, DP et DU) est donc en voie de dualisation avec une masse croissante d'établissements et de salariés exclus de ce dialogue et privés d'institution représentative du personnel.

Autrement dit, l'élargissement continu du périmètre du recensement des élections professionnelles a masqué en partie le recul des IRP, mais il ne peut dissimuler les conséquences de la désyndicalisation. Comme le soulignaient Dufour et Hege (2008) :

« Les procédures électorales n'ont pas la vertu de reconstituer des liens distendus entre les syndicats et les délégué(e)s faute de militants et d'adhérents. »

Enfin, on ne peut taire les difficultés qui entourent cette mesure.

## V. LES DIFFICULTES DE LA MESURE

Certes la chaîne de traitement, spécialement la procédure de saisie et de contrôle des PV, seraient en amélioration constante – du moins tous les partenaires le déclarent - mais l'essentiel des difficultés réside ailleurs. Trois difficultés essentielles avaient été pointées pratiquement dès le début de la statistique (Philippe et Saint-Jevin 1976, Aujard et Volkoff 1986, Andolfatto 1992, Labbé 1994).

Premièrement, la complexité du questionnaire (annexe 3) qui s'explique en partie par la complexité des élections, mais qui traduit aussi un travers classique de la bureaucratie française. Par exemple, dans le bilan cité ci-dessus, les "partenaires sociaux" réclament que l'on ajoute de nouvelles questions ; aucun ne demande d'en enlever ! Les grands établissements ont des services de "ressources humaines" aptes à franchir l'obstacle – sans éviter certaines bourdes dont l'annexe II donne quelques exemples – mais pour les responsables des petits établissements, les exigences sont démesurées, voire kafkaïennes.

Deuxièmement, l'absence d'un véritable fichier des entreprises qui éviterait les doublons, les erreurs de saisies, les oublis... Ce problème a été signalé dès 1974, confirmé en 2008 par Jacod et Dhaou. Le problème semble toujours exister comme l'indiquent les quelques exemples d'erreurs ou de doublons donnés en annexe 2.

Troisièmement, une chaîne administrative défaillante. Les inspecteurs du travail sont les seules personnes capables de contrôler que l'élection a bien eu lieu, que le procès-verbal a été transmis, qu'il est valable et sincère. Mais depuis plus de 40 ans, cette administration est en crise. En effet, à partir de 1974, les politiques ont confié à l'inspection du travail de lourdes responsabilités dans le domaine de l'emploi (contrôle des licenciements, des plans "sociaux", de l'application des innombrables "mesures pour l'emploi"), sans augmenter les moyens de ces inspecteurs (au contraire, leur nombre n'a pas suivi l'augmentation de la population active...) Dès lors, dans de nombreuses sections, le contrôle des élections (et des droits syndicaux) a été sacrifié. En 2008, on a préféré contourner l'inspection du travail : l'entreprise adresse directement son PV à un centre national de traitement qui l'enregistre tel quel. Certes, les "partenaires sociaux" peuvent accéder à ces enregistrements mais, à part pour quelques grands établissements, les états-majors syndicaux ne savent pas ce qui passe dans les dizaines de milliers de petits et moyens établissements avec lesquels ils entretiennent peu ou pas de relations (Dufour et Hege 2008). D'ailleurs, 55% des établissements recensés n'ont aucune équipe syndicale...

Le cumul de ces difficultés se traduit dans le nombre de PV rejetés pour "absence de qualité" (tableau 42).

Tableau 42. Nombre de PV validés et rejetés dans la seconde mesure d'audience (2013-16)

	1er tour	2etour	Total
validés	190 355	101 264	291 619
rejetés	109790	105 099	214 889
Total	300 145	206 363	506 508
Pourcentage			
validés	63,4 %	49,1 %	57,6 %
rejetés	36,6 %	50,9 %	42,4 %

Pour bien comprendre la portée de ce tableau, il faut se souvenir que, dans les fichiers mis en ligne par le ministère (annexes 1 et 2), rien n'explique en quoi consiste le "manque de qualité". En fait, les PV défectueux sont saisis mais les établissements sont sommés d'en envoyer de nouveaux corrigés (ou complétés). Lorsque ce nouveau document arrive, il est saisi à son tour et "validé" ou "rejeté" (et ceci jusqu'à ce que l'administration obtienne un document qu'elle jugera valable...) mais le premier n'est pas toujours effacé (notamment quand il a été provisoirement validé), d'où un certain nombre de doublons dont l'annexe II donne quelques exemples.

On remarquera également l'écart considérable entre le premier et le second tour alors que ces deux tours figurent sur le même document envoyé à l'administration. Dès lors, comment le même document peut être à la fois validé et rejeté ? Est-ce parce que les responsables politiques ne s'intéressent qu'aux premiers tours (où seuls les syndicats peuvent être présents) et parce que beaucoup des PV de second tour ne comportent pas de candidature syndicale ?

Que dirait-on d'une procédure de recensement qui aboutirait à ce que plus de quatre bulletins sur dix soient inutilisables ou à reprendre ? Et comment l'opinion jugerait-elle un pareil gaspillage ? Comment se fait-il que personne, dans aucun des rapports publiés sur ces mesures d'audience, n'ait même pensé à signaler cette anomalie ?

Dès lors, on ne peut que sourire en lisant, dans le communiqué officiel, la phrase suivante :

« La mesure d'audience est le résultat d'un processus de grande ampleur de compilation des résultats des élections professionnelles, puisque chacun des procès-verbaux retenus dans le cadre de la mesure d'audience est l'objet de 90 contrôles afin de vérifier sa conformité à une grille d'analyse élaborée avec les partenaires sociaux et de garantir la fiabilité et la robustesse de la mesure. »

Cependant, les premiers responsables de cette situation sont ceux qui ont eu l'idée d'asseoir tout un système de négociation collective, de fonctions officielles, de privilèges, de nominations et de financements sur ces élections professionnelles.

Imaginerait-on d'attribuer le pouvoir politique, à tous les niveaux de la nation, sur les seules élections municipales ? Et si l'on prétendait organiser cette dévolution du pouvoir sans disposer de fichiers des électeurs ni des communes alors que, chaque année, des centaines de milliers d'électeurs changeraient de commune ; que des milliers de communes apparaîtraient ou

disparaîtraient - sans qu'on le sache - et que des milliers d'autres changeraient de nom et d'immatriculation ? En écartant *de facto* 4 électeurs sur 10 ? Et en organisant tous ces scrutins à des dates différentes ? Et si l'on disait aux électeurs qu'ils peuvent rayer des candidats sur les listes mais que ces ratures ne seront pas recensées ? Que dirait-on si l'on imposait aux communes un mode de scrutin baroque avec de savants calculs où il faut découper en décimales chaque électeur ? Que dirait-on d'un scrutin à deux tours où l'on ne prendrait en compte que les voix au premier tour, en écartant du partage du pouvoir, et de multiples aides, tous les élus issus du second tour, c'est-à-dire plus de la moitié ?

De plus, la complexité du système communal est beaucoup moins grande puisqu'il n'y a que 35 000 communes – contre environ 120 000 établissements potentiellement dotés d'IRP et qu'il n'y a qu'un seul collège électoral par commune contre trois ou plus dans certaines entreprises.

Dans la majorité des petites communes, le maire et ses adjoints se gardent bien d'afficher une couleur politique. Que dirait-on si on les obligeait à déclarer cette couleur pour pouvoir être présents dès le premier tour ? Et surtout que dirait-on si on les contraignait à se rallier à un parti existant en leur rendant quasiment impossible la création d'un nouveau ?

Voici résumée la situation qui prévaut depuis 2008 dans la "démocratie sociale". A titre d'exemple, avec un tel système, E. Macron n'aurait pu se présenter aux présidentielles de 2017 et les candidats de son parti aux législatives auraient été invalidés.

## CONCLUSIONS

Saluons à nouveau la mise en ligne des PV des deux cycles de mesure d'audience, décision qui représente une avancée considérable. Il est souhaitable que cette mise en ligne soit réitérée à l'achèvement du prochain cycle, ce qui permettra de reprendre ces statistiques dont nous espérons avoir montré combien elles sont intéressantes.

Cependant, il avait été annoncé que, comme pour les élections politiques, le processus serait "transparent" et que les PV seraient librement consultables en ligne, une base de données dénommée *Mars* étant constituée à cet effet. D'avril à juillet 2019, pendant la réalisation de cette étude, nous avons essayé à plusieurs reprises de consulter l'un quelconque de ces PV en ligne (sur le site gouvernemental dédié aux élections professionnelles). A chaque fois, nous avons obtenu la réponse :

"Pour des raisons techniques, l'accès à la consultation des procès-verbaux est restreint. Nous ne pouvons donner suite à votre requête."

Les défauts relevés dans cette archive - portant sur les années 2013-2016, soit de 5 à 9 ans après le vote de la loi de 2008 – révèlent à nouveau les difficultés inhérentes à la collecte des PV des élections professionnelles et à leur traitement. Certes, quelques difficultés "techniques" pourraient être surmontées mais des obstacles de fond existent depuis le début (fichier électoral absent et impossible à constituer, complexité excessive du questionnaire, non-participation de l'inspection du travail).

Par nature, un système électoral aussi complexe, dilué et mouvant se prête mal à un

recensement exhaustif et sans erreur. Toute amélioration de ce recensement, même marginale, serait coûteuse et ferait peser sur les enquêtés de nouvelles contraintes sans rapport avec l'intérêt des renseignements obtenus, ce qu'une société libérale ne devrait pas accepter. Depuis 1966, cette difficulté de fond a été signalée dans plusieurs publications et elle était bien connue des observateurs. Pourtant, lors de la négociation interprofessionnelle de 2008, les "partenaires sociaux" l'ont délibérément ignorée. Elle a été signalée aux commissions parlementaires concernées, lors de l'examen du projet de loi, mais il n'en a pas été tenu compte. Car il s'agissait de masquer sous un label valorisant ("la démocratie sociale"), des objectifs plus prosaïques<sup>22</sup>.

\*  
\*                    \*  
\*

Sur le fond, la mesure d'audience officielle, servant à déterminer la représentativité des organisations syndicales, ne traduit pas la réalité des élections professionnelles ni, au-delà, celle du monde du travail. En particulier, cette mesure surestime la participation et les scores des syndicats ; elle ignore quatre salariés sur dix qui travaillent dans des entreprises du secteur privé trop grandes pour être comprises dans le périmètre des TPE mais qui n'ont aucun syndicat et aucune institution représentative sur leur lieu de travail.

La situation réelle peut se résumer ainsi.

La couverture de l'ensemble des salariés du privé (18,7 millions d'emplois) par les IRP syndiquées n'a cessé de reculer depuis la fin des années 1970, en lien avec la désyndicalisation. Ce recul des IRP syndiquées semble légèrement freiné, depuis une vingtaine d'années, par le désir des employeurs d'avoir des interlocuteurs syndiqués, ce qui a conduit à la "resyndicalisation" de quelques élus autrefois sans étiquette (ou de leurs successeurs).

La CFDT a légèrement tiré avantage de cette bienveillance nouvelle qui a surtout bénéficié à FO, à la CFTC et à la CGC (pour cette dernière, surtout dans les collèges d'ingénieurs et cadres). En revanche, depuis 2009, l'expansion de l'UNSA et de Sud est bloquée.

La CGT continue à perdre des voix, surtout du fait du recul de ses implantations et peu à cause d'un effritement de son audience effective - là où se présentent des candidats qui s'en réclament - alors que la CFDT connaît une légère augmentation de ses implantations qui masque la stagnation des suffrages qui se portent sur les candidats qui ont choisi son parrainage.

De ce fait, la première place de la CFDT (un peu moins nette dans les faits que celle proclamée par l'administration), ne résulte pas d'une popularité plus grande de cette organisation mais d'une présence d'équipes, ayant choisi cette étiquette, dans un plus grand nombre d'établissements que la CGT, sa principale rivale. En effet, les configurations électorales, avec concurrence entre plusieurs syndicats, montrent que la CFDT est généralement devancée par la CGT dans les premiers collèges (ouvriers et employés) – qui constituent encore

---

<sup>22</sup> Cet accord interprofessionnel – transcrit dans la loi d'août 2008 – a été négocié au siège du Medef qui a assuré le secrétariat et rédigé les textes. Outre le développement de la négociation d'entreprise, cet accord poursuivait deux objectifs essentiels : d'une part, légaliser le financement des syndicats par les employeurs et les mises à disposition de personnel ; d'autre part, renforcer le cartel des cinq confédérations, enrayer les dissidences en leur sein et bloquer l'expansion des nouveaux syndicats, notamment SUD et l'UNSA (voir Dominique Andolfatto et Dominique Labbé. *Toujours moins !* Paris : Gallimard, 2009, chapitre 8).

aujourd'hui la moitié du corps électoral - et par la CGC auprès des ingénieurs et cadres (troisièmes et quatrièmes collèges). En revanche, elle fait à peu près jeu égal avec la CGT auprès des techniciens et agents de maîtrise (2<sup>e</sup> collèges).

Enfin, la participation aux scrutins a partout diminué durant les 20 dernières années. Cependant, elle demeure à un niveau élevé dans les établissements de taille modeste où les scrutins portent essentiellement sur des personnes. En revanche, elle est médiocre là où la compétition entre étiquettes syndicales prime sur les personnalités (cas des grands établissements avec présence de plusieurs équipes syndicales) et elle est désastreuse lorsque le choix ne porte que sur ces étiquettes (scrutins organisés à grands frais pour les salariés des entreprises de moins de 11 salariés et pour les salariés de la production agricole, scrutins où pratiquement personne ne vote).

Il est donc vain de vouloir faire reposer la légitimité des syndicats sur des élections dont le champ ne cesse de se réduire et qui sont boudées par une proportion croissante des salariés restant dans ce champ. L'énormité des moyens et des fonds engagés dans cette opération de "mesure" n'y changeront rien.

\*  
\*                    \*  
\*

Ce rapport est une première étape. La prochaine sera consacrée à traiter de la même manière le cycle 2009-2012, puis à raccorder les années 2009-2016 avec la série des années 1945-1993, en comblant au mieux l'intervalle 1994-2008, ce qui permettra de reprendre l'observation des évolutions structurelles que nous avons esquissée au début des années 1990.

Comme l'étude des climats, la statistique sociale ne peut exister sans séries longues d'observations recueillies avec une périodicité régulière, selon des protocoles stables - respectueux des enquêtés et aussi légers que possible - à l'abri des idéologies, des modes intellectuelles et des aléas politiques qui, en France, ne cessent de polluer les statistiques sociales.

## Références

- Andolfatto Dominique (1992). *L'univers des élections professionnelles. Travail et société au crible des urnes*. Paris : Eds ouvrières.
- Andolfatto Dominique (2017). *La seconde " mesure d'audience " syndicale de 2017. Un analyseur des dynamiques syndicales en France*. 14e congrès de l'Association française de science politique (AFSP). Montpellier. Jul 2017.  
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01698171/document>
- Andolfatto Dominique (2018). *Que pèsent les syndicats ?* Paris : Fondation pour l'innovation politique. 13 avril 2018.  
<http://www.fondapol.org/etude/que-pesent-les-syndicats/>
- Aujard Jean-Pierre et Volkoff Serge (1986). Une analyse chiffrée des audiences syndicales. *Travail et Emploi*. 30/12/1986.
- DARES (2005). Les élections aux comités d'entreprise en 2002. *Premières Synthèses*. Dares. Janvier 2005.  
[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/publication\\_pips\\_200501\\_n-3-2\\_elections-aux-comites-entreprise-2002.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/publication_pips_200501_n-3-2_elections-aux-comites-entreprise-2002.pdf)
- DARES Analyses (2019). *Les représentants du personnel dans l'entreprise : des salariés comme les autres ?* 2. janvier 2019.  
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2019-002.pdf>
- Deville Annie et Hamon-Cholet Sylvie (1996). Les élections aux comités d'entreprise en 1993. *Les dossiers de la Dares*. numéro 7, juillet 1996.
- Deville Annie (1995). Les élections aux comités d'entreprise en 1992. *Premières informations. Dossiers statistiques*. Dares. 1995.
- Deville Annie (1996). Les élections aux comités d'entreprise en 1993. *Premières informations. Dossiers statistiques*. Dares. 1996.
- Dufour Christian et Hege Adelheid (2008). Comités d'entreprise et syndicats, quelles relations ? *La Revue de l'Ires*. 2008/4 (n° 59). p. 3-40.  
<https://www.cairn.info/revue-de-l-ires-2008-4-page-3.htm>
- Haute Tristan (2018). Évolution du paysage syndical et du salariat : analyse des élections aux comités d'entreprise (2009-2018). *La Revue de l'IREs*. n° 94-95. 2018/1. p. 57-90.  
<https://www.cairn.info/revue-de-l-ires-2018-1-page-57.htm>
- Haute Tristan et Yon Karel (2018). Comprendre la construction sociale de la représentativité syndicale. Un éclairage à partir des branches professionnelles. *Travail et emploi*. 154, 2018/2, p.101-124.
- Jacod Olivier (2005). Les élections aux comités d'entreprise (2003). *Premières Synthèses*. Dares. septembre 2005.  
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PIPS - 2005.09-37.1.pdf>
- Jacod Olivier (2006). Les élections aux comités d'entreprise (2004). *Premières Synthèses*. Dares. février 2006.  
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2006.02-08.3.pdf>
- Jacod Olivier (2008). Les élections aux comités d'entreprise (2005-2006). *Premières Synthèses*. Dares. octobre 2008.  
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2008.10-40.3.pdf>
- Jacod Olivier et Ben Dhaou Rim (2008). *Les élections aux comités d'entreprise de 1989 à 2004*. Document d'études. 137. avril 2008.  
[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/oj-doc\\_d\\_etude\\_panel-29-04-08.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/oj-doc_d_etude_panel-29-04-08.pdf)

- Labbé Dominique (1994a). Comités d'entreprise : les configurations électorales. *Travail et emploi*. 59. 2/94. p 64-73.  
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01657578>
- Labbé Dominique (1994b). *Les élections aux comités d'entreprise (1945-1993)*. Grenoble : CERAT. décembre 1994.  
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01596662>
- Labbé Dominique (1992). Elections aux comités d'entreprise : le déclin des syndicats ? *Travail et emploi*. 53. 1992/3. p 40-55.  
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01657576>
- Le Moigne Christophe (2003). Elections aux comités d'entreprise en 2001. *Premières Synthèses*. 42-3. octobre 2003.  
[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/publication\\_pips\\_200310\\_n-43-2\\_elections-comites-dentreprise-2001.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/publication_pips_200310_n-43-2_elections-comites-dentreprise-2001.pdf)
- Ministère du Travail (sd). *Représentativité des organisations syndicales et professionnelles d'employeurs. Bilan du cycle 2013-2016*. Rapport au Haut-Conseil du dialogue social.  
<https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr/documents/20181/42543/Bilan+du+cycle+2013-2016/309db4e7-b0a9-4c64-bffc-79897d147a42>
- Philippe Claude et Saint-Jevain Pierre. Les comités d'entreprise. Etude statistique de l'institution et des élections intervenues en 1974. *Revue française des affaires sociales*. 30-4. octobre-décembre 1976. p 3-5.
- Ruelland Nadine (1999). Les élections aux comités d'entreprise en 1994 et 1995. *Les dossiers de la Dares*. 1999.
- Ruelland Nadine (2000). Les élections aux comités d'entreprise en 1998. *Premières Synthèses*. n° 41-1. octobre 2000.  
<http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/4147/1/2000.10-41.1.pdf>
- Ruelland Nadine (2001). Les institutions représentatives du personnel en 1999. *Premières Synthèses*. 48-1. novembre 2001.  
[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/publication\\_pips\\_200111\\_n-48-1\\_institutions-representatives-personnel-1999.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/publication_pips_200111_n-48-1_institutions-representatives-personnel-1999.pdf)
- Ruelland Nadine (2002). Les élections aux comités d'entreprise en 1996 et 1997. *Les dossiers de la Dares*. 2002.



ANNEXE 1,  
Les données mises en ligne par le ministère du travail

A une date indéterminée ont été mis en ligne sur le site [www.data.gouv.fr/fr](http://www.data.gouv.fr/fr) deux fois six fichiers (cycles 2009-2012 et 2013-2016) :

"1-Description\_Fichiers,xlsx" (développement des intitulés des colonnes des tableaux 2 et 3"

"2-Tour\_1\_avec\_et\_sans\_ano\_bloq,xlsx" (résultats du 1er tour)

"3-Tour\_2\_avec\_et\_sans\_ano\_bloq,xlsx" (résultats du 2e tour)

"4-Syndicats\_\_confederations,xlsx (Intitulés des syndicats présents aux 1er tours avec leur confédération de rattachement)

"5-fichier-siret-T1-1,xlsx"

"6-fichier-siret-T1-2,xlsx"

Ces fichiers étaient accompagnés de la présentation suivante (pour le dernier cycle).

Ce jeu de données provient d'un service public certifié

Ces données proviennent de l'exploitation des procès-verbaux des élections professionnelles CE, DP et DUP qui se sont déroulées dans les entreprises d'au moins onze salariés entre le 01/01/2013 et le 31/12/2016.

Comparativement aux résultats des élections professionnelles 2009-2012 déjà mises en ligne sur ce site, cette fourniture couvre un plus grand nombre d'élections, notamment celles comportant des informations incomplètes (par exemple, absence du SIRET).

Par élection professionnelle, on compte un ou plusieurs collèges de salariés (un procès-verbal par collège). Seules les organisations syndicales peuvent se présenter au premier tour de l'élection. Quand aucune organisation syndicale ne présente de liste au premier tour, il est nécessaire d'organiser un second tour pour lequel les organisations syndicales peuvent candidater mais également les salariés de l'entreprise sans étiquette syndicale. Les fichiers ne comportent pas les données nominatives des salariés qui se portent candidats. Ils comportent uniquement le nom des listes syndicales et/ou des organisations syndicales qui se sont portées candidates ainsi que la confédération de rattachement s'il y a lieu.

Vous trouverez à votre disposition la description des données présentes dans les différents fichiers, un fichier contenant les résultats des premiers tours des élections, un fichier contenant les résultats des seconds tours des élections, la liste des organisations syndicales qui se sont portées candidates avec la confédération de rattachement s'il y a lieu, ainsi que deux fichiers permettant de définir le périmètre de l'élection, c'est-à-dire la liste des établissements couverts par l'élection. En raison du nombre de SIRET (plus d'1,5 million) qui définissent le périmètre des élections, il est apparu nécessaire de disposer de deux fichiers de données.

A noter que dans les fichiers qui comportent le SIRET, il est préférable d'utiliser l'identifiant « elenum » pour faire le lien entre ces différents fichiers, notamment pour traiter les cas où le SIRET n'a pas été indiqué.

En complément, vous pouvez consulter le site <https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr/> sur lequel vous trouverez des informations sur l'organisation des élections professionnelles.

Vous pouvez également consulter le site <http://travail-emploi.gouv.fr/dialogue-social/negociation-collective/conventions-collectives/article/conventions-collectives-nomenclatures> pour trouver la liste à jour des codes des conventions collectives.

ANNEXE 2,  
Dépouillement du cycle 2013-16

### **Remarques préalables**

En théorie, il y a un PV par "scrutin" (même IRP, même collège, mêmes dates de premier et second tours) et donc autant de PV - avec des numéros différents - qu'il y a de collèges différents dans un même établissement. En pratique,

- quelques "scrutins" de même tour ont plusieurs numéros différents et ces enregistrements peuvent être dispersés dans la feuille,

- pour un même scrutin, les deux tours sont dans des fichiers différents. Le PV du premier tour ne porte pas le même numéro que celui du second tour. Pourtant, sur le formulaire administratif que les établissements doivent utiliser (reproduit dans l'annexe suivante), il est explicitement demandé d'envoyer un seul PV par collège sur lequel figurent les résultats des deux tours. Dès lors qu'il y a un seul document pour les deux tours, pourquoi avoir découpé de document et avoir affecté des numéros différents aux deux tours ? Cette décision incompréhensible est source d'une quantité considérable de difficultés et, au bout du compte, elle fait peser une incertitude sur l'analyse, incertitude qui aurait pu être évitée.

- il n'y a pas une seule ligne par scrutin mais une par liste "syndicale", parfois plus, de telle sorte que le même scrutin peut s'étaler sur un nombre important de lignes, ce qui comporte évidemment le risque de compter plusieurs fois les mêmes voix (la mesure officielle n'y échappe totalement).

Dans la présentation, les valeurs portées en colonne 13 de la feuille ("statut du PV") peuvent prendre trois positions : validé, rejeté, annulé (VAL/REJ/ANN). En fait, il n'y a pas de ANN dans les tableaux mis en ligne. Autrement dit, les PV mis en ligne sont ceux que l'administration a validés ou ceux qu'elle a rejetés pour "défaut de qualité" tout en jugeant qu'ils pouvaient être conservés dans la base (contrairement aux annulés qui ne sont pas communiqués).

Le fichier de présentation n'explique ce qui provoque ce "défaut de qualité" aboutissant au rejet ou à l'annulation.

### **I. Caractéristiques générales**

#### *1er tour*

Le fichier comporte 461 192 lignes par 54 colonnes, cad un tableau de 24 904 368 cases dans lequel 21 196 873 contiennent une information mais plus de 17 millions de ces informations figurent dans au moins deux cases différentes (redondance). Typiquement : la raison sociale, l'adresse, les numéros SIRET, NAF, INSEE mais aussi le nombre des "bulletins" obtenus par une organisation qui peuvent être répétés sur plusieurs lignes mais qu'il ne faut évidemment compter qu'une fois.

#### Identification des établissements

- 141 632 Sirets valides correspondant à autant d'établissements enregistrés dans la base
- 8 880 Sirets inexistantes ou erronés (par exemple, pas le bon nombre de chiffres) (soit 6 % du total).

#### Identification des scrutins

Autant de (numéros de) PV que de collèges enregistrés dans la base (par commodité, nous parlons de "scrutins")

Total : 300 145, soit en moyenne deux PV par établissements, dont :

- 190 355 validés (64,4% des PV), Tous sont indiqués comme ayant servi à la mesure d'audience, Ils correspondent à 92 900 établissements (65,6% des établissements présents dans la base)
- 109 790 PV rejetés (36,6%) correspondant à 48 732 établissements (34,4%)
- 203 923 servent à la mesure (dont 13 600 sont des PV rejetés ???).

## *2e tour*

Le fichier comporte 335 489 lignes également par 54 colonnes (18 116 406 cases différentes) avec les mêmes problèmes de redondance.

Sirets :

- 112 896 Sirets valides correspondant à autant d'établissements
- 12 352 Sirets inexistant ou erronés (soit 10% du total).

PV :

206 365 correspondant à autant de collègues

- 101 264 validés correspondant à 61 242 établissements (54,2%)
- 105 099 rejetés correspondant à 51 654 établissements (45,8%).

Par suite d'une erreur manifeste, tous les PV du 2e tour sont notés "sert à la mesure" alors que plus de la moitié sont rejetés et que, parmi ceux-ci, un bon nombre sont effectivement inutilisables.

## *3 Raccordement entre les premiers et seconds tours*

Premier constat : si le premier tour est "validé", un éventuel second tour ne l'est pas forcément.

Parmi les très nombreux problèmes posés par ce raccordement :

Doublons :

12 928 PV ne devraient pas apparaître au second tour (quorum atteint au premier), concernant 947 087 électeurs inscrits :

- 9 535 PV concernent des IRP différentes dans un même établissement. Typiquement, le CE au premier tour, les DP au second. Naturellement, il ne faut pas compter deux fois les mêmes électeurs.
- 3 393 PV concernent la même IRP. Le PV du premier tour indique que le quorum a été atteint et les sièges pourvus. Pourtant, un second tour est bien mentionné - dans le fichier des seconds tours "validés" - pour le même établissement et la même IRP. Cela concerne 248 556 électeurs.

Ces doublons illustrent les conséquences logiques du saucissonnage inexplicable des PV en plusieurs fichiers...

Scrutins absents :

1. Absents des PV validés au 1er tour mais présents au 2e tour

Cette situation concerne 15 008 scrutins comportant 724 997 électeurs,

Il est impossible de savoir pourquoi ces PV ont été rejetés (ou annulés) pour les premiers tours mais validés pour les seconds. Conséquence : comme tous ces premiers tours se concluent par une carence ou une absence de quorum, leur retrait de la base servant à la mesure d'audience officielle fait monter mécaniquement les taux de participation et, surtout, les suffrages exprimés attribués aux listes

syndicales (+8% en moyenne). Cette distorsion n'est que partiellement annulée dans nos tableaux qui rétablissent le "tour décisif" quand les informations le permettent.

2. Scrutins disparus des seconds tours alors qu'ils devraient y figurer puisque le premier tour "validé", s'est conclu par une carence ou une absence de quorum.

8 577 PV validés des premiers tours portent les indications suivantes :

- il y a eu une carence au premier tour ou une absence de quorum (moins de la moitié des électeurs inscrits se sont déplacés aux urnes) ;
- il y a eu effectivement un second tour convoqué et il n'y a pas eu carence à ce deuxième tour ;
- le PV correspondant a été enregistré mais il disparaît du fichier concernant les deuxièmes tours "validés" ;
- cette situation concerne 444 253 inscrits ;
- dans 2 442 de ces PV de premiers tours, toutes les cases suivantes sont vides : inscrits, votants, suffrages exprimés, nombres d'élus... et pourtant ce sont des PV "validés".
- 2 377 de ces PV - concernant 137 733 inscrits - indiquent qu'il y a une présence des non-syndiqués au second tour mais, ces seconds tours ayant été "rejetés", les électeurs ayant pris part à ces scrutins sont ignorés, ce qui réduit d'autant le score des candidats sans affiliation syndicale.

Enfin, pour une même élection (établissement, IRP, dates), 129 PV de second tour mentionnent un numéro de collège différent de celui du premier : 3 076 suffrages exprimés, 163 élus, dont 159 sans étiquette syndicale, disparaissent de la statistique,

Des fichiers sont à la disposition contenant l'identification précise de tous ces cas problématiques.

## **II. Quelques exemples illustrant les problèmes rencontrés lors du dépouillement informatique**

### *Nombreux doublons*

Dans la feuille excel concernant le premier tour, les PV "REJ" occupent les lignes 306 584 à 461 192, soit 154 612 lignes (33,52% du tableau).

Le premier PV rejeté (lignes 306584 à 306595) concerne "Transville" à St-Saulve dans le Nord. Malgré leur "rejet", ces PV sont indiqués comme servant à la mesure. Le scrutin a eu lieu le 17 janvier 2013 (élections CE et DP avec, pour chacun de ces deux scrutins, deux collèges), Il y avait 438 inscrits dans le 1er collège et 94 dans le second ; cinq listes dans le premier, 3 dans le second.

- l'effectif de l'établissement d'après le PV était de 504 salariés à la date de l'élection alors que  $438 + 94 = 532$  inscrits ! Plus de 10% des PV comportent ainsi des effectifs inférieurs au nombre d'inscrits. En conséquence, nous avons renoncé à utiliser cette colonne "effectifs". Elle a été systématiquement remplacée par le total des inscrits à l'ensemble des collèges ;

- les votes sont identifiables pour chacun des collèges mais les lignes mélangent CE et DP.

- sur les trois dernières lignes (CE 2e collège) : pas d'inscrits, pas de votants... mais des voix pour des organisations et des élus !

- la même entreprise réapparaît pour une élection CE du 4 septembre 2013, avec tous les renseignements correctement portés, Autrement dit cet établissement figure deux fois dans la mesure d'audience (c'est un doublon mentionné ci-dessus),

Le second PV rejeté mais servant à la mesure (ligne 306596 : entreprise ITESA à Marseille) : les codes SIRET et NAF manquent, il n'y a ni votants ni suffrages exprimés. On trouve, plus haut, dans les PV validés et servant à la mesure, la même société ITESA (PV 1148465 et 1148469), même scrutin avec cette fois tous les codes mais toujours aucun inscrit ni votants...

Dans le fichier du premier tour, 13 600 PV indiqués comme ayant servi à la mesure portent ainsi "rejetés".

En examinant la chose plus en détail, on constate que d'une part, quelques-uns de ces PV "repêchés" malgré leurs défauts comportent des voix pour des syndicats et, d'autre part, que beaucoup sont des doublons comme dans le cas de Transville ou d'ITESA indiqués ci-dessus. Notre programme informatique élimine donc ces doublons.

### *Scores erronés*

Au premier tour, 1 413 PV "validés" portent un nombre de voix attribuées aux syndicats supérieur à ce qui est attendu (Votants - blancs et nuls), soit un total de : 151 543 voix en trop, et un excès moyen de 107 voix en trop par PV erronés (et pourtant validés). Certes, cela représente seulement 1,5% des PV - portant sur des élections où il y a eu des votants - et un peu moins de 3% des suffrages exprimés,

A l'inverse, une quantité considérable de PV portent une somme des "bulletins" inférieure aux suffrages exprimés (Votants - blancs et nuls), pour une proportion supérieure à 6 % des suffrages exprimés.

Ces proportions soulignent l'importance du problème et indiquent que les renseignements portés dans cette colonne posent problème. Or c'est celle qui sert à la "mesure d'audience" ! Manifestement, la règle - consistant à compter les bulletins sans tenir compte des rayures - est mal explicitée ou impossible à mettre en œuvre. Certaines erreurs manifestes peuvent être corrigées par le logiciel. Par exemple, en cas de candidature unique (ou d'une alliance), le nombre de bulletins obtenus par cette liste est ajusté aux suffrages exprimés. Pour le reste, les résultats obtenus par les syndicats demeurent entachés d'une incertitude non-négligeable qui s'explique par le fait que dans de nombreux cas, le PV indique la moyenne des voix et non pas le nombre des bulletins.

### *Identification des entreprises, des localités, des branches, des dates, etc.*

Un exemple : il y a un hypermarché "CARRFOUR" à Libourne route de Castillon avec le numéro SIRET de l'hypermarché Carrefour (dans la même ville) et deux élections CE - dont une partielle - toutes deux validées et servant pour la mesure : doublon et identification erronée pour un gros établissement appartenant à une des plus importantes entreprises de la base avec de nombreuses équipes syndicales censées contrôler les renseignements présents dans cette base. Personne n'a vu ces deux erreurs grossières.

De manière générale, les noms des entreprises sont enregistrés sans souci de standardiser les graphies ("SOCIETE ou SA ou SARL, SAS, etc). Dès lors comment être certain que chaque établissement n'entre qu'une fois dans la "mesure d'audience", quand le numéro SIRET est incertain et que le mandat des élus est de deux, trois ans, quatre ans, ou qu'il y a eu des élections partielles (pour démissions ou départs de l'entreprise) ?

Beaucoup de noms de villes sont mal orthographiés. Par exemple, il y a 10 Chambry (département 21), et un orthographié Chambéry (21) alors qu'il n'existe pas de Chambry ni de Chambéry en Côte d'Or...

En effet, dans la feuille excell, il y a aucun code postal commençant par : 01, 02 (,,,) 09,

Dans ce fichier mis en ligne, le code de Bourg-en-Bresse est systématiquement 1000 au lieu de 01000, le code de Laon ou de Chambry : 2000 ou 2100 au lieu de 02000 ou 02100, etc. etc.

Résultat : les localités de l'Aisne (02) se retrouvent en Côte d'Or (21), dans les Côtes d'Armor (22), en Creuse (23), etc. ; les localités de l'Allier (03) se retrouvent dans le Gard (30), la Haute-Garonne (31) etc. etc. Il y a également, beaucoup d'erreurs sur les codes supérieurs à 09, Par exemple, Norauto à Chenove : le code saisi est 23100 au lieu de 21300... Il y en a ainsi des centaines !

Ce genre d'erreurs de saisie - 1 et 3 sont intervertis - sont extrêmement fréquentes, Pour les éviter, tous les programmes informatiques bien faits contrôlent la graphie des villes et de leur code postal (qu'ils ont en mémoire) et proposent les corrections à l'opérateur. Pourquoi ne pas avoir adopté ce dispositif ?

Tous les exemples que nous venons de donner sont tirés de PV "validés". De ce fait, le programme informatique doit rétablir des dizaines de milliers de codes postaux fantaisistes, sans être sûr de ne pas laisser passer des bourdes,

### *Numéros SIRET inutilisables*

En théorie, les fichiers 5 et 6, mis en ligne par le ministère, établissent le lien entre le numéro de PV et l'établissement identifié par son numéro SIRET. Deux éléments montrent pourquoi ce fichier n'est pas exploitable,

- Alors qu'il y a dans le fichier 2 (1er tour), 300 145 PV différents et 141 632 Sirets valides, que chaque numéro de PV renvoie à un scrutin différent, le fichier de correspondance comporte 712 347 lignes et certains numéros de PV pointent vers plus d'une vingtaine de numéros Siret différents (donc d'établissements différents). Malgré une recherche approfondie, il a été impossible d'éclaircir ce mystère et de comprendre comment utiliser ces fichiers 5 et 6.

- La présentation des tableaux comporte cet avertissement : "Pour certains établissements, il n'a pas été possible de déterminer le SIRET : en ce cas, création d'un pseudo-SIRET commençant par INT suivi d'un numéro séquentiel."

9 879 lignes ont un SIRET commençant par INT.

Il y a également 6 560 lignes où le SIRET – de PV "valides" ne comporte pas les 14 chiffres attendus.

Donc au minimum 16 439 lignes pour lesquelles cette info est inutilisable.

### *Durée des mandats, nombre de collègues et autres difficultés*

Dans les PV validés, beaucoup de mandats sont inférieurs 4 ans, spécialement pour les DU. Par conséquent la durée de 4 ans comporte un risque évident de double compte, Dans la colonne "cycle", une valeur > 1 indiquerait qu'une élection (ou plusieurs) aurait déjà eu lieu durant l'intervalle en question. Or il y a plus de 11,1% des lignes comportent un cycle > 1 mais pour beaucoup d'entre elles, on ne trouve pas d'élections antérieures (du moins dans les PV validés).

Quand le PV comporte la date de la précédente élection, on écarte la première (après contrôle sur le numéro du collègue concerné).

Autre exemple de bizarreries (pris au début de la feuille),

":OXYLANE DECATHLON GEOLOGIC CESTAS" (33610 CESTAS), une élection de DP avec un 2e collègue comportant "1" inscrit sans candidat, ni votants et pourtant "VAL" !

En 9e et 10e lignes de la feuille : PLANET FR S,A, deux lignes pour le même collègue unique (élection DP) à la même date. Sur ces deux lignes : nombre d'inscrits 0, nombre de votants 0 !!! Le PV porte carence, Sans doute l'entrepreneur n'a pas jugé utile d'indiquer le nombre de salariés concernés. Mais il est étrange que son PV ait été enregistré et "validé" et qu'il serve à la mesure alors qu'il est aussi lacunaire.

Autre exemple ligne 061741 (S,A,R,L, ACB 49330 ETRICHE), élection de DP, un seul collègue... La colonne "nombre de collègues" est égale à 11, alors qu'il ne peut y en avoir plus de 4 collègues (dans

les très gros établissements). Il y 1004 PV qui déclarent plus de 4 collègues et beaucoup d'autres ne déclarent pas le bon nombre.

Autre exemple, le même scrutin enregistré deux fois (PV 1913347 et 1926489) : GSI France, CE deuxième collège en date du 01 12 2015, même adresse, même numéros (insee et naf), mêmes nombres de votants, de blancs et nuls et de suffrages exprimés, mêmes syndicats en lice et même nombre de bulletins obtenus par chacun, Ces deux bulletins sont validés et servent à la mesure...

Le nombre des incongruités est immense et leur analyse détaillée nous entraînerait trop loin.

Ces quelques exemples auront permis de comprendre les difficultés rencontrées par le programmeur, du moins quand il veut parvenir à des résultats fiables.

Ces exemples montrent que le processus de contrôle des PV comporte des faiblesses. Autant que nous puissions comprendre ce processus : certains PV sont jugés de qualité douteuse mais validés (provisoirement ?) en attendant la réponse de l'établissement ; puis quand cette réponse arrive, le PV est saisi à nouveau, sans qu'on se rende compte qu'il en existe déjà un dans la base...

Cela suggère que l'interface de saisie des PV ne comporte pas de dispositifs pour éviter certaines erreurs classiques. Certaines procédures automatiques sont évidentes comme le contrôle de la raison sociale de l'entreprise, de son adresse et de ses identifiants. Autre exemple de boucles de contrôle basiques : "Le total des inscrits aux scrutins ne peut être supérieur à l'effectif total employé par l'entreprise" ; "Impossible d'obtenir des voix dans un collège où il n'y a ni inscrits ni votants" ; "S'il n'y a pas eu de 2e tour organisé, le quorum a été atteint. Si le décompte des voix aboutit à l'inverse, vérifier le nombre d'inscrits, de votants", etc.

Puisqu'aucune de ces sécurités minimales n'existe, on peut douter de la qualité des informations contenues dans la base. Du coup, la qualité de la "mesure d'audience" n'est sans doute pas à la hauteur de ce qui est revendiqué par le ministère du Travail et par les partenaires sociaux.

# ANNEXE 3

À L'ISSUE DE L'ÉLECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE (dans les 15 jours) :



MINISTÈRE DU TRAVAIL

## PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MEMBRES TITULAIRES



CSE

EL 05

Chaque collège électoral doit faire l'objet d'un procès-verbal distinct. Il est recommandé d'utiliser l'outil d'aide à la saisie des procès-verbaux sur [www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr](http://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr). Une notice expliquant le renseignement des procès-verbaux d'élections professionnelles peut également y être téléchargée.

1 exemplaire du procès-verbal d'élection au centre de traitement des élections professionnelles à l'adresse suivante :

CTEP  
TSA 79104  
76934 ROUEN CEDEX 9

2 exemplaires du procès-verbal à l'agent de contrôle de l'inspection du travail

1 copie du procès-verbal d'élection à chaque syndicat ayant présenté une liste de candidats et/ou ayant participé à la négociation du protocole d'accord pré-électoral

MT1

<p><b>I ÉTABLISSEMENT DANS LEQUEL S'EST DÉROULÉE L'ÉLECTION</b></p> <p>SIRET de l'établissement : _____</p> <p>Raison sociale : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Code postal : _____ Ville : _____</p> <p>Numéro de convention collective (IDCC) : _____ <i>Mention indispensable</i></p> <p>Autres établissements concernés par l'élection : <i>Liste à compléter au verso cadre VIII</i></p> <p><b>INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION DONNANT LIEU À PROCÈS-VERBAL</b></p> <p>Durée du mandat des élus : _____ années ou bien _____ mois (si élection partielle)</p> <p>Nombre total de collèges électoraux que comporte votre élection CSE : _____</p> <p>S'agit-il d'une élection partielle (si Oui, cochez la case) : <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><i>(suite au verso, cadres IX et X)</i></p> <p><b>INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION PRÉCÉDENTE</b></p> <p>Date du précédent scrutin (JJ/MM/AAAA) : _____/_____/_____</p> <p>SIRET déclaré lors de la précédente élection professionnelle, si différent : _____</p>	<p><b>II COLLÈGE CONCERNÉ</b></p> <p>DÉNOMINATION DU COLLÈGE ÉLECTORAL : _____ <i>Ne cocher qu'une case</i></p> <p>Collège unique <input type="checkbox"/></p> <p>1<sup>er</sup> collège : ouvriers, employés <input type="checkbox"/></p> <p>2<sup>ème</sup> collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres <input type="checkbox"/></p> <p>3<sup>ème</sup> collège : ingénieurs et cadres <input type="checkbox"/></p> <p>Autre collège <input type="checkbox"/></p> <p>COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : <i>(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans le collège électoral sélectionné dans le cadre précédent)</i></p> <p>Ouvriers <input type="checkbox"/> 1</p> <p>Employés <input type="checkbox"/> 2</p> <p>Techniciens <input type="checkbox"/> 3</p> <p>Agents de maîtrise <input type="checkbox"/> 4</p> <p>Ingénieurs <input type="checkbox"/> 5</p> <p>Autres : _____ <input type="checkbox"/> 7 <i>(préciser)</i></p> <p style="font-size: 0.8em;"><i>Ex : journalistes, pilotes...</i></p>
---	--

**III RÉSULTATS DU 1<sup>er</sup> TOUR DES ÉLECTIONS**

<p>Date du 1<sup>er</sup> tour (JJ/MM/AAAA) : _____/_____/_____</p> <p>Horaires d'ouverture du scrutin : _____ Horaires de clôture du scrutin : _____</p> <p>Y a-t-il eu carence de candidatures dans ce collège : (cocher) Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/></p> <p>A. Nombre d'électeurs inscrits <span style="float: right;">A = _____</span></p> <p>B. Nombre de votants <span style="float: right;">B = _____</span></p> <p>C. Bulletins blancs ou nuls <span style="float: right;">C = _____</span></p> <p>D. Suffrages valablement exprimés (B - C) <span style="float: right;">D = _____</span></p>	<p>Le quorum a-t-il été atteint ?</p> $\text{QUORUM} = E = \frac{A}{2} = \frac{\quad}{2} = \quad$ <p><input type="checkbox"/> Non si D est inférieur à E</p> <p><input type="checkbox"/> Oui si D est supérieur ou égal à E</p>	<p>Nombre de listes présentées au premier tour : L = _____</p> <p>Nombre de sièges à pourvoir par le collège : P = _____</p> <p>Quotient électoral (2 décimales) :</p> $G = \frac{D}{P} = \frac{\quad}{\quad} = \quad$
---	---	--

NOMS et PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauf une ligne entre chaque liste). Les noms des candidats élus doivent être soulignés.	Renseignez les colonnes 1 à 4, même si le quorum n'est pas atteint					Ne renseignez pas les colonnes 5 à 13 si le quorum n'est pas atteint								
	Sexe H ou F	Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat, telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valablement recueillis par chaque liste (total = D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste $V = \frac{T}{N}$ (2 décimales)	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à la plus forte moyenne : pour chaque liste, inscrire successivement les valeurs du rapport			ÉLUS Porter la mention «Élu» ou «Élue»	Nombre d'élus par liste
										1 <sup>er</sup> siège	2 <sup>ème</sup> siège	3 <sup>ème</sup> siège		
1	2a	2b	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	

**IV Signature obligatoire** de chacun des membres du bureau de vote pour le 1<sup>er</sup> tour :

Nom et prénom	Organisation syndicale (le cas échéant)	Signature

**V Si une ou plusieurs listes communes (ententes syndicales) se sont présentées au 1<sup>er</sup> tour, indiquez pour chacune :**

Nom de la liste commune	Nom des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartitions des suffrages entre organisations (en%)

Feuillelet n° \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Dans le cas où la taille du présent imprimé ne permettrait pas de faire apparaître l'ensemble des listes des candidats, il conviendrait d'annexer un second feuillelet en y rappelant l'identification de l'entreprise et du collège et en faisant apparaître la mention «suite».





## Notice relative au remplissage des PV des élections professionnelles 7 RAPPELS IMPORTANTS POUR BIEN REMPLIR VOTRE FORMULAIRE

Les procès-verbaux des élections contribuent au calcul de l'audience syndicale, au niveau de l'entreprise, de la convention collective de branche et au niveau national interprofessionnel.

Afin qu'il soit correctement pris en compte, un procès-verbal est établi pour chaque collège.

Par ailleurs, les points suivants appellent une attention particulière :

- |  |   |
|--|---|
| <p><b>1</b> A l'issue des élections, pensez bien à transmettre dans les 15 jours : 1 exemplaire des procès-verbaux au centre de traitement du ministère chargé du travail (le CTEP), 2 exemplaires à un agent de contrôle de l'inspection du travail et 1 copie à chaque syndicat ayant présenté une liste de candidats et/ou ayant participé à la négociation du protocole d'accord pré-électoral.</p> <p>Si un 2<sup>ème</sup> tour d'élection a lieu, attendez la fin de ce 2<sup>ème</sup> tour pour transmettre vos procès-verbaux.</p> <p>Pour rappel, l'adresse du CTEP :</p> <div style="border: 1px solid black; background-color: #ffff00; padding: 5px; text-align: center; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p><b>CTEP</b><br/><b>TSA 79104</b><br/><b>76934 ROUEN CEDEX 9</b></p> </div> <p><b>2</b> Renseignez toujours le numéro de SIRET de l'établissement où s'est déroulée l'élection dans le cadre <b>(I)</b> et également dans le cadre <b>(VIII)</b> si d'autres établissements sont concernés par l'élection</p> <p><b>3</b> L'IDCC doit être impérativement renseigné dans le cadre <b>(I)</b>. Ce code à 4 chiffres (ex : 1234) définit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par principe, la convention collective de branche appliquée à l'établissement ou à l'entreprise,</li> <li>• A défaut, la convention d'entreprise ou le statut de l'entreprise.</li> </ul> <p>En cas de doute, consultez le site <a href="https://elections-professionnelles.travail.gouv.fr">elections-professionnelles.travail.gouv.fr</a> rubrique 'Trouver mon IDCC'.</p> <p>Si plusieurs IDCC s'appliquent à l'établissement, l'IDCC majoritaire, c'est-à-dire celui couvrant le plus grand nombre de salariés de l'établissement doit être renseigné.</p> <p><b>Si l'établissement n'est pas couvert par une convention collective de branche, inscrivez le code 9999</b></p> <p><b>4</b> S'il y a eu carence de syndicats candidats au 1<sup>er</sup> tour de votre élection, cochez « OUI » dans le cadre <b>(III)</b> à la question « Y a-t-il eu carence de candidatures ? »</p> <p>Attention : en cas de carence de candidatures au 1<sup>er</sup> tour et de tenue d'un 2<sup>ème</sup> tour de scrutin, reportez les résultats de ce 2<sup>ème</sup> tour de scrutin sur la 2<sup>ème</sup> page du formulaire.</p> <p>S'il y a eu carence totale de candidatures constatée pour tous les collèges à la fois aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tours des élections professionnelles et que l'institution n'a pas pu être mise en place ou renouvelée, un procès-verbal de carence pour tous les collèges, disponible sur le site, doit être établi et transmis au CTEP, ainsi qu'à l'agent de contrôle de l'inspection du travail dont relève votre établissement.</p> | <p><b>5</b> Dans les résultats du 1<sup>er</sup> tour, à la suite du nom d'un syndicat en colonne 2a, précisez le cas échéant son organisation syndicale d'affiliation en colonne 2b du tableau, telle qu'indiquée dans la liste de candidatures déposée par le syndicat. Cette information est essentielle pour la prise en compte des suffrages dans les branches professionnelles et au niveau national interprofessionnel.</p> <p><b>6</b> Dans les résultats du 1<sup>er</sup> tour, vérifiez que la somme des bulletins recueillis par les listes syndicales en colonne 3 du tableau est bien égale au total des « suffrages valablement exprimés » de la ligne « D ».</p> <p><i>Exemple : Liste « A » recueille 10 suffrages, liste « B » recueille 20 suffrages, liste « C » recueille 15 suffrages, alors le nombre de « suffrages valablement exprimés » doit être égal à 45.</i></p> <p>Ne pas confondre la colonne 3 qui présente les résultats obtenus par les listes syndicales avec la colonne 4 où sont renseignées les voix obtenues par chaque candidat, susceptibles d'être inférieures à celles de la liste en raison des possibilités de raturage.</p> <p><b>7</b> Si le procès-verbal est établi par le bureau de vote dans le cadre d'un système de vote électronique, toutes les informations demandées dans le Cerfa doivent y figurer, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le code IDCC de convention collective en cadre <b>(I)</b></li> <li>• Les informations sur les collèges électoraux que comporte votre élection et leur composition (ouvriers, employés, techniciens...) en cadre <b>(II)</b></li> <li>• L'emplacement réservé aux signatures des membres du bureau de vote, cadres <b>(IV)</b> et <b>(VII)</b></li> <li>• L'emplacement du cachet de votre entreprise, cadre <b>(X)</b></li> </ul> <p>Il est recommandé d'utiliser l'outil d'aide à la saisie des procès-verbaux sur : <a href="https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr">https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr</a></p> <p>Une notice complète et un PV modèle peuvent également y être téléchargés.</p> |
|--|---|